



Conseil général
Échange

A0607-CG-012

Analyse de la conjoncture

Les 25, 26 et 27 octobre 2006

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999
Télocopie : (418) 649-8800

Avant-propos

Depuis l'automne 2003, à chaque Conseil général, nous présentons aux syndicats affiliés à la CSQ une analyse de la conjoncture. Cette tradition, car c'est devenu une tradition, n'a d'autre prétention que de fournir des éléments d'informations susceptibles de nous aider à orienter notre réflexion, nos décisions et notre action.

Elle couvre à la fois l'actualité québécoise et canadienne, car de plus en plus, certains dossiers sont étroitement liés, notamment, ceux du déséquilibre fiscal et du bois d'œuvre. Les deux premières sections présentent un aperçu des grandes questions traversant l'action gouvernementale québécoise et canadienne et abordent plus en détail certains dossiers faisant l'objet de débat à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes. Parce que nous ne sommes pas « immobiles » devant les attaques aux droits fondamentaux, nous faisons aussi état des mobilisations et des alliances se développant pour faire contrepoids au néolibéralisme. Dans les deux cas, l'hypothèse d'élections générales est envisagée.

La section sur l'actualité internationale trace à grands traits certains enjeux sur la scène internationale de même que nos interventions au sein du mouvement syndical international.

La recherche et la rédaction de cette analyse ont été réalisées par Nicole de Sève avec la collaboration de Luc Allaire, France Bernier, Véronique Brouillette, Laurier Caron, Gabriel Danis, Richard Langlois, Hélène Lebrun, Chantal Locat et Jacques Tondreau.

Bonne lecture.

L'actualité québécoise

DU SUR PLACE POUR LE PLQ...

Malgré tous les efforts du gouvernement, le PLQ n'arrive pas à rallier les citoyennes et les citoyens du Québec. C'est du moins la conclusion se dégageant du sondage CROP Express/La Presse, du 14 au 24 septembre 2006. Il nous apprend que 59 % des personnes sondées se disent favorables à un changement de gouvernement. « Au brut, avant répartition des indécis, le PLQ récolte 27 % d'appuis contre 32 % pour le PQ et 10 % pour l'ADQ. Il s'agit d'une remontée de trois points de pourcentage pour le PLQ.¹ » D'une manière plus détaillée, nous observons que :

chez les francophones, les libéraux passent de 23 à 28 % d'appuis tandis que le PQ perd un point à 45 %. Le PLQ gagne trois points de pourcentage à Montréal et le PQ un point avec respectivement 39 et 36 %. En région, les libéraux font huit points de pourcentage de mieux qu'en août avec 29 %, le PQ gagne un point à 46 % et l'ADQ en perd trois à 11 %².

... malgré quelques « bons coups »

Admettons que depuis l'été, Jean Charest n'a pas trop gaffé :

- l'accueil des ressortissants canadiens libanais a été très bien perçu par la population québécoise ;
- les annonces sur le financement de l'enseignement supérieur ont reçu l'adhésion des recteurs des universités et de la Fédération des cégeps ;
- la tournée des régions et ses annonces dans le secteur minier et la visite du chantier Eastman 1 ont reçu un certain écho ;
- ses rencontres avec les populations autochtones de la Basse-Côte-Nord ;
- son interprétation du concept de nation et de la souveraineté du Québec sur son territoire ;
- la réaction à la tuerie du Collège Dawson.

Il s'est même porté à la défense du droit qu'ont Gilles Duceppe et André Boisclair de participer à des manifestations sans avoir à porter la responsabilité de tous les gestes posés. Il a même rappelé le « côté pacifique » de la population québécoise ayant tenu deux référendums sans recourir à la violence...

¹ « PQ et PLQ à égalité », *La Presse*, p. A-14.

² *Idem.*

... malgré une manne de subventions en région

Selon un décompte effectué par la journaliste Kathleen Lévesque, du journal *Le Devoir* le gouvernement québécois a procédé à des annonces atteignant près de 3 milliards de dollars depuis mai 2006 servant à financer certains projets, notamment³ :

- 1,2 milliard en six ans pour financer le Plan permettant d'atteindre les objectifs de Kyoto ;
- 824 millions au financement du réseau universitaire d'ici 2011 ;
- 31,5 millions pour le développement de l'industrie aérospatiale ;
- 100 millions pour une salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal en PPP ;
- 14 millions pour la construction d'un nouveau pavillon de soins de longue durée aux Îles de la Madeleine ;
- 19 millions pour soutenir le développement de l'excellence sportive ;
- 2,5 millions en aide aux loisirs des personnes handicapées.

De plus, la manne s'est abattue sur certaines régions du Québec. Au cours de l'été, Jean Charest a procédé à une tournée « pré-électorale » dans plusieurs régions du Québec. À l'occasion, il y a saupoudré des annonces sonnantes et trébuchantes, histoire de changer la perception de la population à l'égard de son gouvernement.

Comme le faisait remarquer Gilbert Lavoie du journal *Le Soleil*, le gouvernement Charest a délibérément ouvert la machine à subvention, « c'est la politique du *gainsburger*, ainsi baptisée par Brian Mulroney, qui estimait essentiel de donner une nouvelle par jour aux journalistes sur la route pour les tenir occupés et éviter qu'ils ne causent des problèmes⁴ ». De fait, ajoute-t-il, les routes font partie du folklore électoral. À preuve :

lorsque je suis devenu journaliste pour *La Presse*, sur la Rive-Sud de Montréal, en 1975, les libéraux promettaient de compléter l'autoroute 30 entre Sorel et Valleyfield. Trente-six ans plus tard, on y travaille encore. Les *gainsburger*, il faut prendre ça avec un grain de sel, tant et aussi longtemps que le chèque n'a pas été mis à la poste⁵.

Jean Charest ne semble pas vouloir en rester là. Il a accordé 200 millions de dollars, aux villages québécois, et ce, en réponse à une demande de Solidarité rurale chargée de conseiller le gouvernement québécois sur le renouvellement de la Politique de la ruralité arrivant à échéance en mars 2007. Sans compter le Fonds du patrimoine culturel qui doit servir à la restauration de bâtiments classés historiques par l'État ou identifiés d'intérêt patrimonial par les municipalités.

³ Kathleen Lévesque, « Des annonces de trois milliards depuis mai », *Le Devoir*, 31 août 2006, p. A-1.

⁴ Gilbert Lavoie, « La politique des gainsburgers », *Le Soleil*, 5 septembre 2006, p. 6.

⁵ *Idem*.

En fait, il n'y a pas de problème à ce qu'un gouvernement soutienne les régions. Le problème réside dans le fait qu'il y a une contradiction entre le discours sur le resserrement des finances publiques et ces annonces pré-électorales.

FACE À UNE OPPOSITION PLUTÔT FAIBLE...

Au **Parti québécois**, il semble que le leadership d'André Boisclair s'installe peu à peu au sein de son parti. Toutefois, la défection de deux femmes, membres de l'exécutif du parti, exaspérées par le peu d'efforts mis pour faciliter l'élection de personnes issues des groupes ethnoculturels pourrait changer la donne. De plus, son leadership peine à décoller au sein de l'opinion publique. Les doutes planent sur sa capacité de gouverner. L'arrivée d'un conseiller au sein de sa garde rapprochée, issu de l'Institut économique de Montréal, fait craindre un recentrage encore plus à droite. Certes, il est un excellent « debater » à l'Assemblée nationale, mais il lui faudra plus que cela pour s'imposer comme chef de parti apte à gouverner le Québec. Son arrivée à l'Assemblée nationale permettra-t-elle un vrai débat d'idées sur les politiques en vigueur ou annoncées ? Rien n'est moins sûr !

On peut s'attendre à la poursuite des invectives, faute d'un projet politique et économique se démarquant clairement de celui des libéraux. En fait, il faudrait plus que le slogan des quatre E (Éducation, Économie, Environnement, Espoir) pour espérer voir émerger une véritable plate-forme politique. En plus, comme le constatent les analystes politiques, le chef de l'opposition doit apprendre à gérer la pression et adopter une attitude moins agressive et hautaine à l'égard des journalistes.

Depuis quelques mois se dessine ce qui pourrait être à l'ordre du jour du programme du Parti québécois lors de la prochaine élection. D'une part, le programme du parti serait vraisemblablement mis de côté par celui rêvant de « réunir une équipe aussi talentueuse que celle de 1976 ». À preuve :

- pressé de répondre si oui ou non il annulerait la vente du **Mont Orford**... il tergiverse, prévoit des études de marché, une analyse du BAPE, un comité interministériel. Bref, rien de précis. Lors de la conférence des présidentes et des présidents régionaux du parti, la proposition visant à abroger ladite loi 23 a été renvoyée au prochain conseil national, à la fin d'octobre ;
- lors du Conseil national de juin 2006, les personnes déléguées ont rejeté l'idée de réduire, voire d'abolir le **financement public des écoles privées**, malgré la présence de cette résolution dans le programme du parti adopté en 2005 ;
- la réforme du mode de scrutin, n'aurait lieu qu'après l'accession à la souveraineté, si on en croit François Rebello, vice-président du Parti québécois.
- quant au chapitre un du programme du Parti, il a été rayé de la liste des priorités d'André Boisclair.

D'autre part, il laisse percer quelques avenues :

- l'éducation va devenir son cheval de bataille « l'éducation c'est au cœur de notre projet. [...] C'est l'éducation pour des milliers de jeunes qui doivent aujourd'hui grandir dans un environnement économique qui n'a rien à voir avec celui dans lequel leurs parents ont grandi⁶ » ;
- la conciliation travail-famille, « on ne peut pas laisser les règles du marché aller et penser qu'un jour le milieu de l'entreprise sera plus accueillant qu'il ne l'est pour les familles⁷ ». Cependant, il refuse de s'engager à déposer une politique de conciliation travail et famille s'il est élu ;
- une banque de congés payés pour les parents dont l'enfant est malade ;
- plus de flexibilité dans les milieux de travail à l'égard des responsabilités familiales ;
- un partenariat plus soutenu entre les secteurs privé-public et communautaire ;
- une révision de la performance de la fonction publique, « retrouver le désir de l'innovation » ;
- une immigration basée sur les besoins du Québec : « les immigrants devraient représenter 60 % du nombre total, sélectionnés pour leur formation professionnelle, leur jeune âge et leur connaissance du français⁸ » ;
- la réduction d'au moins 10 % (environ trois élèves) du nombre d'élèves par classe de la troisième année du primaire à la première année du secondaire dans les écoles en milieu défavorisé et l'augmentation du nombre d'orthopédagogues, de psychologues et de psychoéducatrices ;
- l'alignement du financement des universités à celui des autres provinces canadiennes, le maintien du gel des frais de scolarité et l'ouverture des écoles de 8 h à 17 h afin de développer des activités parascolaires. Toutefois, ces promesses ne pourraient se concrétiser qu'en fonction de l'état des finances publiques.

Devant la situation qui prévaut à Hydro-Québec, le PQ annonce qu'il abrogera la loi 116, adoptée il y a 10 ans et ayant permis de diviser la Société d'État en sociétés plus ou moins autonomes. Selon la critique péquiste Rita Dionne-Marsolais, cette loi « répondait à des impératifs qui nous avaient été donnés par un ensemble d'informations qui reposaient sur des hypothèses du comportement du marché nord-américain de l'électricité et ce comportement-là n'a pas eu lieu. Il y a eu déréglementation au niveau du gros, il n'y a pas eu de déréglementation au niveau du détail ». Une telle sortie signifie-t-elle que le Parti québécois reviendrait à une fusion des divisions d'Hydro-Québec ? Rien n'est moins certain.

⁶ *Le Courrier parlementaire*, mercredi 18 octobre 2006.

⁷ Tommy Chouinard, « Semaine de quatre jours, Boisclair hésite », *La Presse*, 24 août 2006, p. A-11.

⁸ Propos tenus lors de l'Université d'été 2006 de l'Institut du Nouveau Monde.

Quant à **Québec solidaire**, ce parti n'a pas encore réussi à émerger comme une alternative sur la scène politique. Il n'apparaît pas comme un parti enraciné. Lors des élections partielles dans le comté de Pointe-aux-Trembles, il a été nettement dépassé par le Parti vert (12 %) contre 8,49 % pour Québec solidaire et dans le comté de Taillon, le résultat était nettement inférieur (7,3 %) à celui amassé par Manon Massé, lors de la dernière élection partielle. Selon le dernier sondage CROP/La Presse du début septembre, il n'obtiendrait que 4 % des intentions de vote. Même ces intentions sont chancelantes si on se fie à ce sondage, puisque 35 % des partisans de Québec solidaire reconsidéreraient leur vote s'il avait pour effet de faire élire le PLQ.

Toutefois, rien n'est joué pour ce parti. L'annonce de candidatures issues des mouvements sociaux pourrait relancer l'intérêt pour ce parti et gruger les appuis des forces progressistes au Parti québécois.

Pour le **Parti vert**, il semble plus vraisemblable que les gains de ce parti relèvent plus de l'adhésion des citoyennes et des citoyens aux questions environnementales qu'à une adhésion à ce parti, dont on connaît peu le programme politique.

... ET UNE DROITE ÉCONOMIQUE QUI S'ACTIVE

Depuis plus d'un an, nous assistons à une véritable campagne médiatique visant à discréditer le mouvement syndical, les mouvements sociaux et les groupes environnementaux. L'élite économique, financière et politique accapare toutes les tribunes pour relayer un message : la société québécoise s'enfonce dans l'immobilisme, le statu quo n'est plus possible, il faut travailler plus, payer moins d'impôt et soutenir de grands projets novateurs.

En fait, la majorité des médias tentent de fabriquer une opinion publique favorable à une ligne idéologique porteuse de renseignements susceptibles de faire pencher l'opinion dans un sens particulier : démontrer l'échec de l'État social et le nécessaire recours au marché privé pour la production et la prestation des services publics; démontrer que le recours aux moyens de pression reconnus par la loi, notamment la grève, est une incitation au désordre et menace l'économie ou encore la paix sociale; convaincre la population « que la plupart des revendications de justice sociale dissimulent la défense d'intérêts corporatistes d'autant plus nocifs que leur satisfaction se fera au détriment des véritables héros de la société, les entrepreneurs⁹ ».

Ce qui se dessine dans ces prises de position, c'est une opposition à l'action gouvernementale et la volonté d'imposer un programme politique et économique à la société québécoise. Prenons l'Institut économique de Montréal qui a depuis peu un nouveau président en la personne de Daniel Muller, cet homme fut, pendant les

⁹ Serge Halimi, « Le grand bond en arrière, Comment l'ordre libéral s'est imposée au monde », Fayard, 2004, p. 197.

années 90, consultant en affaires publiques auprès d'organismes et d'entreprises pour leur aider à mieux faire valoir leurs intérêts auprès des gouvernements. Il a quitté le parti libéral parce qu'il trouvait que Jean Charest avait « mis un bémol à son agenda de réformes pour prendre le pouvoir¹⁰ ». Il a donc joint les rangs de l'Action démocratique et contribué à la rédaction de son programme politique. Aujourd'hui, il affirme vouloir prendre position dans « l'intérêt public ». Son programme : réduire le coût des services publics, lever l'interdiction aux médecins de pratiquer tant dans le privé que dans le public; privatiser des sociétés d'État, dont la Société des alcools du Québec. Il rêve de rassembler les différents courants de la droite au Québec, car : « le plus grand obstacle à la prospérité du Québec est notre accoutumance aux aides de l'État¹¹ ».

Quant au Conseil du patronat, dirigé dorénavant par l'ancien président de l'Institut économique de Montréal Michel Kelley-Gagnon, ses nouvelles priorités sont, l'élimination de taxe sur le capital, l'allègement du fardeau fiscal des particuliers, la simplification de la réglementation, notamment celles liées au travail, l'ajout du privé en santé, le dégel des droits de scolarité et la diminution du poids de l'État dans l'économie.

Ce que cette élite prône, c'est une politique qui « puise sans vergogne dans le lexique de la liberté, libéralisme, libéralisation, dérégulation [...] et qui [...] vise à conférer une emprise fatale aux déterminismes économiques en les *libérant* de tout contrôle et à obtenir la soumission des gouvernements et des citoyens aux forces économiques et sociales ainsi " libérées "¹² ».

Le milieu des affaires, tout comme les « lucides », n'ont pas digéré le fait qu'à la suite des analyses de l'effet sur la santé publique, l'environnement, les coûts sociaux des projets « d'envergure » comme le déménagement du Casino tout près du quartier Pointe-St-Charles, le projet du Suroît, le projet de développement du Mont Orford ou encore celui du CHUM à Outremont le gouvernement ait décidé de ne pas donner suite aux rêves des promoteurs ou en ait dilué la perspective. À leur avis, la dimension économique est insuffisamment prise en compte dans les décisions gouvernementales et, en conséquence, « le Québec paie un prix important pour les projets qui ne se font pas. »

Ainsi, selon un sondage réalisé par la firme-conseil CAI Canada auprès de quelque 92 filiales sur les 1 700 que compte le Québec, cette province est de moins en moins compétitive, et ce, depuis 1994. À cause de ces raisons – la vigueur du dollar canadien et la hausse du prix du pétrole, le régime fiscal québécois et le taux de syndicalisation¹³ – « le Québec a gagné une réputation d'avoir des syndicats actifs

¹⁰ Suzanne Dansereau, Paul Daniel Muller veut rassembler les courants de droite, *Les Affaires*, 23 septembre 2006, p. 14.

¹¹ *Idem*.

¹² Pierre Bourdieu, « *Contre-feux 2* », *Raisons d'agir*, janvier 2001, p.57.

¹³ Mise à jour de l'étude Pourquoi réinvestir au Québec? Communiqué de presse émis le 26 septembre 2006 par CAI Global, <http://www.lelezard.com/communiqu-18425.html>.

et des règles de relations de travail complexes, qui deviennent des facteurs importants quand les filiales locales veulent se vendre à leur maison mère ».

Pour sa part, la Fédération des chambres de commerce du Québec veut contrer l'intolérance « qui prend une place de plus en plus prépondérante dans les débats publics entourant l'activité économique et la réalisation de projets de développement¹⁴ ». Selon elle, « le moindre projet de développement économique se bute à une opposition tous azimuts, voire même à l'hostilité de certains groupes de pression qui aboutissent de plus en plus à l'abandon du projet. Cette attitude est hautement préoccupante, pour quiconque se soucie d'économie, de développement, de commerce et d'industrie. »

Pour remédier à cela, la Fédération propose de créer une agence d'analyse économique qui serait à « l'écoute des pures conditions du marché ».

L'Agence mettrait en réseau un ensemble d'experts, créant une équipe multidisciplinaire et de différentes écoles de pensée, capable de supporter ainsi le gouvernement dans son rôle de décideur et de facilitateur. Les enjeux tourneraient notamment autour du développement d'infrastructures, la valorisation de la chaîne de production, la promotion internationale du Québec, le renforcement de notre tissu industriel, le dynamisme et l'efficacité du marché du travail, sans compter la pertinence et l'opportunité économique de réaliser certains projets d'envergure¹⁵.

Dans la même veine le Forum économique mondial constate que « le Canada recule de trois places, passant de la 13^e à la 16^e place, au palmarès des pays les plus compétitifs du monde notamment en raison de ses taxes et de l'état du marché du travail¹⁶ ». En d'autres mots ce que déplore ce Forum, ce sont les taux d'imposition, les lois sur l'impôt, une bureaucratie inefficace et des lois du travail restrictives¹⁷.

Pour sa part, André Boisclair prétendant à la fonction de premier ministre du Québec, avouait « candidement » lors de l'Émission *L'autre midi à la tale d'à côté*¹⁸ partager plusieurs idées avec l'éditorialiste de la Presse André Pratte. Ainsi, selon Boisclair, « la réalité, elle est triste à dire, mais c'est qu'il n'y a pas assez de riches au Québec pour assumer nos vrais problèmes. Ils paient déjà 50 % de leurs impôts ». Et d'enchaîner « Il faut soulager le capital, il faut que le Québec devienne l'endroit au monde où le capital est le mieux accueilli possible, créant de l'emploi et

¹⁴ Fédération des Chambres de commerce du Québec, « Pour sortir le Québec de l'immobilisme et raviver le dynamisme de l'activité économique, Recommandation de la FCCQ pour un retour du balancier », 27 septembre 2006, p. 3.

¹⁵ *Idem*, p. 10.

¹⁶ David Friend, « Les taxes nuisent à la compétitivité du Canada », *La Presse*, 27 septembre 2006, p. A-3.

¹⁷ *Idem*.

¹⁸ Émission diffusée le samedi 30 septembre 2006 sur les ondes de la Première chaîne de Radio-Canada.

donnant de la richesse aux gens. » Pour ne pas être en reste devant le concert de dénonciation par rapport à l'immobilisme créé par les mobilisations citoyennes, il qualifie de « vieux fond judéo-chrétien » la résistance des Québécoises et des Québécois au succès. À preuve, le refus du déménagement du Casino au bassin Peel !!!

DES ÉLECTIONS À L'AUTOMNE ???

En s'appuyant sur une étude universitaire concluant que Jean Charest a rempli ses promesses électorales, ce dernier pourrait être tenté de déclencher des élections et de faire du règlement du déséquilibre fiscal un enjeu majeur. La faiblesse relative du leadership d'André Boisclair pourrait lui donner l'envie d'en découdre plus rapidement que prévu. L'ADQ est en pleine déconfiture, Québec solidaire n'est pas encore une menace réelle et il pourrait s'appuyer sur une situation économique relativement saine.

Certains éléments nous font toutefois douter d'élections au cours de l'automne. Il reste encore une année et demie au gouvernement libéral avant de se lancer dans cette aventure et de nombreuses questions à régler dans ses cartons. La crise dans l'industrie forestière le plonge dans une situation politique critique. Il lui faut appliquer son plan d'aide à cette industrie et tenir ses promesses à l'égard des travailleurs de ce secteur d'activité.

La décision de confier à Pierre-Marc Johnson la direction de l'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde est fortement contestée. Ses liens avec l'industrie du ciment le placent en conflit d'intérêts potentiel. L'opposition utilisera à coup sûr cette question si jamais des doutes planent sur les conclusions de l'enquête. De plus, le juge Grenier doit déterminer si les 4,5 millions de dollars d'Option Canada dépensés durant le référendum de 1995 contreviennent aux lois québécoises. Son rapport devrait être rendu public au début de 2007.

Il y a aussi un risque à lancer des élections alors qu'au cours de l'automne les péquistes pourraient profiter du « momentum » créé par le 25^e anniversaire du Rapatriement de la Constitution canadienne sans le consentement du Québec le 5 novembre prochain et les célébrations du 30^e anniversaire de l'élection du premier gouvernement du Parti québécois, le 15 novembre.

Devant ce qui ressemble beaucoup à une mauvaise gestion des dossiers politiques, il lui faut trouver les moyens de contrer une grogne populaire persistante sur le front de l'environnement, celui des villes défusionnées et apprendre, enfin, à tenir compte de l'opinion publique et gouverner en plus grande transparence. « Pour se projeter dans l'avenir, envisager certaines réformes nécessaires, il faut être en mesure de comprendre un peu mieux la complexité des choses. Un tel exercice

requiert du recul et du temps¹⁹ ». Une remarque qui, en dernière instance, s'applique aussi à André Boisclair.

Finalement, le PLQ mène une opération de 17 congrès régionaux devant aboutir au Congrès national, en mars 2007. C'est à ce moment que devrait se dégager l'essentiel de ce qui constituera la prochaine plate-forme électorale. Même s'il y a une certaine tradition au Québec de reporter au pouvoir un gouvernement sortant pour un deuxième mandat, rien n'est moins certain que ce serait le cas actuellement même s'il est rare qu'un parti dirigé par un nouveau chef réussisse à se faire élire sans avoir fait ses preuves dans l'opposition.

L'évolution des grands dossiers

LA MODERNISATION DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS SE POURSUIT

La modernisation de l'État québécois s'effectue tel qu'elle a été prévue selon la présidente du Conseil du trésor qui s'enorgueillit du fait qu'un milliard de dollars a été économisé, grâce, notamment, à une diminution de 5 % du nombre d'employés. Au cours d'une conférence de presse convoquée pour présenter le deuxième rapport d'étape du plan de modernisation 2004-2007, la ministre Jérôme-Forget a clamé qu'« après deux ans, 60 % de l'ensemble du plan rendu public en mai 2004 a été réalisé. Les choses avancent à un bon rythme. L'État québécois est en train de changer profondément²⁰ ».

Fière de ses résultats, la ministre ajoute donc des initiatives à son Plan de modernisation, notamment²¹ :

- effectuer des « enquêtes multiservices » périodiques afin de mesurer la satisfaction des citoyennes et des citoyens à l'égard des services publics ;
- créer des groupes de travail pour « faire l'examen accéléré » des programmes gouvernementaux afin de cerner les problèmes de fonctionnement et de proposer des solutions ;
- poursuivre les projets initiés en PPP, notamment l'appel de propositions pour l'autoroute 25, l'appel de qualification pour l'autoroute 30, un nouveau réseau de parcs routiers, l'appel de propositions pour un nouveau complexe culturel à Montréal, du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et un projet de places en centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) en Montérégie²² ;

¹⁹ Éric Bédard, « Un slogan n'est pas une politique », *L'annuaire du Québec 2006*, Éditions Fides 2005, p. 60.

²⁰ Martin Ouellet, « Modernisation de l'État, Des économies d'un milliard », *Le Devoir*, 1^{er} juin 2006.

²¹ Voir le document en annexe.

²² Conseil du trésor, *op.cit.*, p. 14.

- ouvrir les premiers centres de Services Québec au cours de l'année 2006-2007 ;
- réaliser la modernisation de Télé-Québec ;
- suivi du Rapport Boudreau sur les fusions et abolitions de services ou organismes gouvernementaux.

De plus, dans la foulée de l'examen des organismes gouvernementaux, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale a mis sur pied un troisième groupe de travail sous la responsabilité de Paul M. Rolland pour procéder à l'examen du rôle et des activités de 19 organismes du gouvernement au cours de l'année financière 2006-2007. Il s'agit, entre autres, de vérifier les liens de ces organismes avec les missions essentielles de l'État, l'évolution prévisible des clientèles et du secteur concerné, les possibilités de partenariat ou de régionalisation de ces organismes ou encore les possibilités d'entente de services avec Services Québec et le Centre de services partagés du Québec.

Parmi les organismes visés, soulignons le Conseil des arts du Québec, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française, la Régie des installations olympiques, le Fonds d'aide aux recours collectifs, le Bureau d'évaluation médicale, le Comité spécial des maladies professionnelles et pulmonaires (CSST).

ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE

L'éducation devrait reprendre le devant de la scène. C'est du moins les signaux que nous envoient les principaux partis politiques. Comment pourrait-il en être autrement ?

Un bien mauvais bilan de santé pour l'éducation au primaire et au secondaire

Le bilan de santé de l'éducation publique au Québec est très mauvais et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) est visiblement au point mort, à moins qu'il ne soit paralysé devant l'ampleur des défis devant être relevés pour assurer une éducation publique de qualité favorisant la réussite éducative pour tous les élèves, notamment ceux issus de milieux modestes.

Sous financement chronique

La réforme (nouvellement appelé Renouveau pédagogique par le ministre Fournier), devant favoriser l'amélioration de la qualité de l'éducation publique et permettre à plus de jeunes, notamment ceux issus de milieux pauvres, de réussir leurs études, subit présentement des assauts de toutes parts. Les promesses de maintenir l'effort global du Québec en éducation à 8,5 % du produit intérieur brut (PIB), promesses faites lors des États généraux sur l'éducation, ne se sont pas

réalisées. Dix ans plus tard, nous constatons que non seulement cet effort n'a pas été soutenu, mais il y a un manque à gagner de 1,15 milliard de dollars au primaire et au secondaire.

D'où le douloureux constat que nous portons aujourd'hui : l'éducation au Québec est malade et on ne saurait se contenter de cataplasme médiatique, remède préféré du ministre Fournier par les temps qui courent. L'enseignement privé est en pleine croissance, au Québec : 43 % des revenus des écoles privées proviennent de fonds publics comparativement à 1 % en Ontario. Cela permet d'assurer 60 % des coûts d'un élève dans une école privée. Au total, c'est 396,9 millions qui ont été alloués aux écoles privées en 2003-2004 sur cette base²³.

Dans les suites du Rapport Gervais, le gouvernement du Québec a donné des mandats d'études à des experts sur le financement de l'éducation il y a quelques mois de cela. Ces mandats portent sur :

- les droits de scolarité, les incitatifs fiscaux aux particuliers et l'aide financière aux études ;
- les incitatifs fiscaux aux entreprises ;
- le financement local de l'éducation ;
- le financement public de l'enseignement privé.

Il faudra voir comment les questions seront abordées, comment elles seront traitées et les solutions avancées par ces experts et si cela relève d'une véritable volonté d'aller au fond des choses. Il y a déjà longtemps que nous demandons non seulement un financement de l'éducation à la hauteur des aspirations de la société québécoise envers l'éducation publique, mais aussi une analyse plus poussée des impacts des réductions budgétaires ayant affecté l'éducation au cours des dix dernières années et une analyse en profondeur de la question du financement publique de l'éducation sous différents angles. Un rapport d'ensemble de même que les études devraient être disponibles et rendus publics au printemps 2007.

L'explosion de projets sélectifs

Dans les écoles publiques, les projets sélectifs se multiplient, la compétition scolaire commence dès les premières années de la scolarisation, les services aux élèves en difficultés sont en déficit important, le personnel de l'éducation croule sous les exigences des réformes et des nouvelles politiques éducatives. En conséquence, nous allons surveiller de très près la publication, en décembre prochain, de l'avis qu'émettra le Conseil supérieur de l'éducation sur la différenciation de la formation au secondaire. Nous avons déposé un avis au Conseil supérieur sur cette question,

²³ Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, « Statistiques de l'éducation – Édition 2005 », Québec, 2006, 160 pages.

notamment, afin de dénoncer les dangers de la multiplication des projets sélectifs au sein de l'école publique²⁴.

L'éducation chez les Autochtones

La Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec s'est donné un mandat d'initiative et doit déposer, d'ici Noël, un rapport permettant d'orienter les futures politiques gouvernementales en matière d'éducation chez les Autochtones. Pour cela, elle a entrepris au mois de septembre une tournée dans le Nord-du-Québec afin d'étudier le phénomène du décrochage scolaire chez les jeunes autochtones. Environ 25 % des jeunes autochtones obtiennent leur diplôme d'études secondaires après sept années d'étude comparativement à 72 % pour l'ensemble du Québec. La Centrale suivra de près ces travaux.

Les services de garde en milieu scolaire

« Le recours aux services de garde en milieu scolaire est dorénavant un fait de société : plus de 230 000 enfants y sont inscrits, soit près de 40 % des élèves du primaire ». Selon le Conseil supérieur de l'éducation, le succès en matière d'accessibilité doit aujourd'hui se traduire par l'inscription de la qualité au cœur des priorités des services de garde. La Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) a réagi favorablement à cet avis. Par contre si les services de garde sont des partenaires majeurs au sein de communauté éducative comme le signale le Conseil, cela signifie pour la FPSS-CSQ que le personnel des services de garde soit impliqué activement à la réflexion collective sur l'amélioration des services et leur intégration aux projets éducatifs des écoles. En priorité, il faut qu'au-delà des bonnes intentions le personnel puisse avoir accès au perfectionnement sur le temps de travail et que les services de garde cessent d'être la cible d'économies en début d'année afin de générer des surplus qui sont affectés à d'autres activités des commissions scolaires.

La CSQ propose un nouveau pacte social pour l'éducation publique

Devant la montée grandissante des inégalités sociales et scolaires témoignant d'un véritable « apartheid scolaire »²⁵ affectant l'éducation et dans le suivi d'un mandat octroyé par le Congrès, la Centrale considère qu'il est temps de convenir d'un nouveau pacte social en éducation fondé sur la lutte aux inégalités sociales et scolaires, la justice et la réussite. C'est à cette tâche que tous les membres de la Centrale seront conviés au cours du prochain triennat. Une vaste campagne d'animation-consultation en éducation est proposée dans laquelle les membres

²⁴ On peut consulter le document « Diversifier sans sélectionner : clé pour l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre à l'école publique » sur le site Éducation-Formation de la Centrale, dans la section « Publications ».

²⁵ Cette expression est empruntée à Jocelyn Berthelot, « Une école pour le monde, une école pour tout le monde, L'éducation québécoise dans le contexte de la mondialisation », vlb éditeur, 2006.

seront invités à faire valoir les stratégies et les moyens à mettre en œuvre pour assurer une éducation de qualité, juste et égalitaire.

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

L'application du nouveau **financement des universités et des collèges** eut égard aux transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire sera lui aussi au centre des débats dans le réseau de l'éducation. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier, a annoncé, au début du mois d'août, un budget supplémentaire de 320 millions de dollars dès 2006-2007 pour l'enseignement postsecondaire. Par contre, les cégeps n'auront droit qu'à un maigre montant de 80 millions d'ici 2008-2009 en ressources supplémentaires, soit seulement 25 % du réinvestissement des millions prévus. C'est nettement insuffisant compte tenu de l'ampleur des besoins réels. De plus, l'incertitude règne toujours au sujet des 4,9 milliards que le Québec réclame du fédéral pour le financement de l'enseignement supérieur.

À cela viendra s'ajouter le résultat, à l'automne, des **études sur les conséquences d'éventuelles hausses de frais de scolarité** pour les études universitaires, promis par le ministre Fournier le 26 avril 2006. Les pressions seront fortes, comme c'est souvent le cas lors de périodes pré-électorales ou électorales, pour que le gouvernement procède au dégel des frais de scolarité. Cette question sera reprise non seulement par les jeunes libéraux, mais aussi, et peut-être surtout, par les recteurs des universités québécoises y voyant un moyen de renflouer leurs caisses vides. Pour sa part, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a placé en tête de ses priorités dans son Plan d'action 2006-2007 le réinvestissement en éducation et l'amélioration de la condition étudiante. À cet égard, la FEUQ poursuivra ses démarches afin que les étudiantes et les étudiants des universités québécoises travaillant en recherche bénéficient d'un régime d'assurance adéquat répondant à leurs besoins spécifiques. Elle veut aussi demander le gel des frais de scolarité exigé des étudiants internationaux et résidents hors provinces.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a déposé un document de consultation sur des pistes d'action pour le développement de l'enseignement collégial en vue d'une **révision en profondeur du RREC** (Règlement sur le régime des études collégiales). Selon le Ministère, six objets nécessitent des modifications ou assouplissements, afin de résoudre les problèmes soulevés par celui-ci. Ces objets sont :

- a. l'admission aux études collégiales menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ;
- b. la sanction des études ;
- c. la préparation d'une main-d'œuvre plus spécialisée dans certains secteurs d'activités ;
- d. la gestion des programmes d'études ;

- e. l'organisation scolaire ;
- f. l'actualisation de la formation générale.

Les modifications proposées par le Ministère s'inscrivent dans la poursuite de trois objectifs développés en ces termes :

- répondre de façon mieux adaptée aux besoins variés des individus, des régions et du marché du travail ;
- améliorer la réussite scolaire et le taux d'obtention du diplôme ;
- offrir des programmes d'études qualifiants suscitant l'intérêt des élèves.

Simple ajustement pour résoudre quelques problèmes ou début d'un remodelage significatif du régime d'enseignement collégial ? C'est la question que soulève la CSQ dans son avis déposé au ministre. En fait :

certaines orientations mises de l'avant par le ministre semblent plus favoriser la concurrence entre cégeps que la réussite collégiale des jeunes. Nous ne pensons pas que les problèmes démographiques qui risquent d'avoir des répercussions dans plusieurs cégeps en région trouveront leur compte dans les solutions proposées. Valoriser la formation et l'éducation collégiales ne passe pas par l'atomisation de ce réseau. Le partage des responsabilités ne signifie pas désresponsabilisation nationale. Le financement du collégial pour lequel nous n'avons pas encore été consultés ne peut être considéré comme un dossier subsidiaire. On ne peut penser réussite sans penser ressources financières et humaines²⁶.

De plus, souligne l'avis de la CSQ, la démarche du ministre ne peut s'effectuer sans mettre à contribution tous les ordres d'enseignement concernés et aussi tous les personnels œuvrant dans les collèges.

À tous ces dossiers, il faut ajouter ceux qui touchent aux PPP, au néolibéralisme et à la marchandisation de l'éducation, l'obligation de résultat, la défense de la formation générale, la sous-traitance, etc. Parmi les dossiers émergents méritant une attention particulière, soulignons l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur, la présence accrue d'étudiants étrangers et l'accueil plus grand d'étudiants handicapés dans les cégeps et les universités.

²⁶ CSQ, « Pistes d'action pour le développement de l'enseignement collégial : la consultation doit se poursuivre ! », avis présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur le document de consultation « Pistes d'action pour le développement de l'enseignement collégial. », Octobre 2006, p.13. D11701.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre, le ministre Fournier a rendu public, le 12 juin dernier, un plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique suggérant un rapprochement entre les établissements, entre les programmes et avec les milieux de travail. Ce plan s'ouvre aussi sur la formation professionnelle et technique des jeunes et aux possibilités de développement des passerelles DEP-DEC. Il ouvre la voie à la mise en œuvre de divers projets s'inscrivant dans cette orientation. La CSQ s'est montrée favorable à cette approche en exigeant cependant le maintien de la qualité, de l'accessibilité et de nouveaux investissements. Aux fins de réalisation de ce plan, des travaux sont en cours afin de définir des balises nationales permettant d'évaluer les projets développés par les tables interordres régionales qui devraient, si ce n'est pas encore fait, entreprendre leurs travaux.

FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

À la suite de la commission parlementaire sur la loi du 1 % (loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre), la ministre Courchesne s'est engagée à maintenir la loi, mais elle a mandaté la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour qu'elle lui fasse des propositions, sur plusieurs aspects découlant de la loi. La vigilance sera nécessaire pour ne pas laisser celle-ci s'édulcorer.

Finalement, le ministre Raymond Bachand a annoncé le dépôt d'une nouvelle politique scientifique, à l'automne 2006, devant permettre « le soutien à la recherche en favorisant l'excellence et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée ».

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Dans le dossier de la santé, doit-on percevoir un changement d'orientations politiques de la part du ministre Couillard ? Après l'inflation verbale et les scénarios catastrophiques du Rapport Ménard, des Lucides et des éditorialistes sur l'effet du vieillissement de la population sur le régime public de santé, le ministre de la Santé a semblé « mettre les pendules à l'heure » au cours du mois d'août. Ce dernier a accordé une longue entrevue au journal *Le Soleil* de laquelle on peut retenir les éléments suivants :

- l'ouverture au secteur privé « n'est pas une solution », et elle sera limitée ;
- il n'y aura pas de « caisse santé capitalisée » (pièce maîtresse du rapport de la Commission Clair). « Tant que la facture collective des soins gonflera de 5 % à 6,5 %, chaque année, les Québécois seront capables de s'offrir des services publics de santé » ;

- le refus de la caisse est aussi motivé par l'intention de contrer les velléités des gouvernements de toujours piger dans de telles caisses. Son alternative : une gestion serrée, des investissements en prévention et le règlement du déséquilibre fiscal pour « une meilleure redistribution de la richesse collective d'un océan à l'autre » ;
- la création d'une enveloppe dédiée à la promotion de saines habitudes de vie et à la prévention de la maladie ;
- pas de taxe sur la malbouffe, comme l'exigeaient les jeunes libéraux, car « c'est taxer les plus pauvres, car ils sont les principaux consommateurs de cette nourriture ».

Parmi les questions à régler concernant la prestation de services, le ministre pointe la pénurie du personnel infirmier. Selon lui, il manquera 5 000 infirmières en 2010 et 17 000 en 2019. Pour faire face à la musique, le ministre envisage la refonte de fond en comble de la pratique de la profession, ce qui inclurait une distribution plus efficace des tâches entre les différents personnels du réseau : médecins, personnel infirmier, infirmières auxiliaires et les personnes préposées aux bénéficiaires. Ce qui est toutefois frappant dans cette entrevue, c'est le silence du ministre à l'égard des services sociaux et du dossier de la santé mentale...

Au cours de l'année qui s'amorce, d'autres dossiers seront à suivre de près :

1) Les suites de l'arrêt Chaoulli

Projet de loi 33

Le projet de loi reprend presque mot à mot le contenu du livre blanc précédant la commission parlementaire de l'hiver dernier. Nul doute que ce projet de loi pave la voie à une place grandissante du secteur privé, tant dans le financement que dans la prestation des soins de santé.

Le recours à l'assurance privée

Sous prétexte de régler le problème des délais d'attente trop longs pour obtenir une chirurgie, le projet de loi ne vise qu'une seule chose : permettre une ouverture aux assurances privées et à une offre de soins privés parallèle. Pourtant, le recours à l'assurance privée est une mauvaise solution pour réduire les listes d'attente, puisque le rôle des assureurs privés consiste à offrir une couverture de services médicaux au seul bénéfice des personnes mieux nanties, très peu nombreuses, capables de se payer de tels services. Seules ces personnes pourront ainsi éviter les listes d'attente dans le secteur public. Cette ouverture aux assurances privées et à un système parallèle privé des soins chirurgicaux ne réglera d'aucune façon le problème des listes d'attente au Québec.

Les soins de santé au Québec sont financés à raison de 70 % par le secteur public et de 30 % par le privé, ce dernier secteur gagnant constamment du terrain sur le

secteur public. Pourtant, l'augmentation des coûts est beaucoup plus rapide du côté du secteur privé et il est connu que l'assurance privée ne donne pas de bons résultats²⁷.

Contrairement aux propos rassurants du ministre Philippe Couillard en commission parlementaire ou dans ses entrevues, le projet de loi facilitera la capacité des assureurs privés à offrir des couvertures de chirurgie autres que l'ablation des cataractes ou le remplacement des articulations du genou et de la hanche. En effet, le projet de loi 33 va permettre, par simple voie réglementaire, d'ajouter d'autres types de chirurgies sur la liste admissible à l'assurance privée. À noter que selon l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, « au cours des cinq dernières années, le taux de croissance annuelle moyen des régimes privés d'assurance maladie a été de 12 % ». Plus encore, l'élection d'un propriétaire d'une clinique privée à la direction de l'Association médicale canadienne, puissant lobby qui représente 62 000 médecins canadiens, risque de donner un sérieux coup de pouce aux tenants d'une privatisation plus poussée dans le secteur de la santé.

Les garanties de soins et les cliniques médicales spécialisées privées

La notion de garantie de soins semble être le nouveau terme à la mode. L'idée semble faire consensus de plus en plus chez différents acteurs conservateurs. Alors que les garanties de soins constituent un élément central de la réponse du gouvernement Charest à l'arrêt Chaoulli, le Parti conservateur fait des garanties de soins une des cinq priorités pour son mandat. À noter que le PLC faisait également des garanties de soins une de ses priorités lors de la dernière campagne électorale. On ne peut imaginer plus grande convergence. Le problème avec ces garanties de soins est que **le concept est utilisé non pas pour renforcer le système public, mais pour accroître et institutionnaliser la participation du secteur privé. La création prochaine de cliniques spécialisées affiliées au Québec en est un très bon exemple.** Or, les cliniques médicales spécialisées (CMS), rassemblant des médecins non participants au Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ), telles que proposées par le projet de loi 33, pourraient bien équivaloir à un hôpital privé à but lucratif puisqu'elles seront autorisées à pratiquer des interventions chirurgicales, à faire de l'hébergement et à être rémunérées par les patients ou leurs assureurs pour certaines de ces interventions. Les CMS de médecins non participants pourront ainsi devenir la base du développement d'un réseau privé parallèle de soins de santé.

2) La réduction des listes d'attente

Le gouvernement Charest et tous les tenants de la privatisation des soins auront fortement apprécié les propos de Paul Corrigan, maître d'œuvre des changements dans le réseau de la santé en Grande-Bretagne, de passage au Québec en août

²⁷ Ken Georgetti, « Les soins de santé privés : coûteux et inégaux », Congrès du travail du Canada (CTC), avril 2006.

dernier. Aux prises avec un sérieux problème de liste d'attente, ce personnage a proposé de placer les hôpitaux en concurrence.

Après avoir rendu publiques les listes d'attente pour les différentes opérations, on a permis aux patients d'aller dans l'établissement public de leur choix. Cette mesure a nivelé rapidement le temps d'attente. De plus, pour certaines opérations particulières, l'État a ouvert son appel d'offres aux fournisseurs privés internationaux. La première année, aucun établissement public n'a fait le poids. Ils ont vite cherché à devenir plus concurrentiels. [...] Aujourd'hui, seulement 1 % de toutes les opérations sont faites dans le privé, mais cet apport a changé le système de santé dans son entier²⁸.

Malgré la promesse contenue dans le document électoral du PLQ, *Partenaires pour la santé*, publié en février 2003, la réduction des listes d'attente dans le réseau de la santé et des services sociaux « attendra » un prochain mandat du PLQ. Il faut dire que le bilan du Ministère dans ce dossier n'est pas très reluisant. En avril 2003, selon les données du Ministère, il y avait 44 000 personnes inscrites sur des listes d'attente depuis plus de six mois. Actuellement, elles sont 33 400. Aux dires de M. Couillard, le nombre de patients hors délais représente 10 % du volume chirurgical.

On se donne comme premier objectif de mettre sur pied cette garantie d'accès pour trois opérations prioritaires. Dès que le réseau aura appris cette façon de faire, on veut rapidement la faire progresser pour l'ensemble des interventions. Je pense que ce sera le travail d'un deuxième mandat²⁹.

Nous sommes loin du pacte promis par Jean Charest qui mettait la population québécoise au défi d'évaluer s'il tiendrait ou non ses engagements en santé. « Je dis aux Québécois : faites-moi confiance, je vais remettre sur pied le système de santé. Et si je n'y arrive pas, vous saurez quoi faire.³⁰ »

3) Politique du médicament

On attend toujours une politique du médicament (depuis deux ans). Lors des dernières consultations du livre blanc sur l'arrêt Chaoulli, où il était aussi question du financement des soins de santé, il est assez étonnant qu'il ne fût aucunement question du coût des médicaments, pourtant le poste le plus inflationniste.

À ce sujet, l'Ontario nous a offert un très bel exemple récemment. Avec son projet de loi 102, l'Ontario tente de diminuer ses coûts en médicaments par différents

²⁸ Isabelle Laporte, « Les Britanniques font fondre les listes d'attente », *La Presse*, 29 août 2006, p. A-8.

²⁹ Tommy Chouinard, « Les libéraux demanderont un autre mandat pour réduire l'attente », *La Presse*, 13 septembre 2006, p. A-9.

³⁰ *Idem*.

moyens (génériques, liste des médicaments remboursés, etc.) Devant la montée aux barricades des pharmaceutiques et leurs menaces de retirer leurs investissements en recherche de la province, le gouvernement a légèrement reculé. Cette histoire est à suivre. À noter que l'attitude de l'industrie pharmaceutique a été unanimement dénoncée.

4) L'informatisation du réseau et le dossier patient informatisé

Le ministre Couillard amorce son plan d'informatisation des dossiers médicaux tel qu'il était envisagé pour faire suite à l'adoption du projet de loi 83. Il y consacrerait un demi-milliard de dollars sur quatre ans. Son implantation se fera par étape et sur un mode évolutif par région. La région de Laval sera la première qui l'implantera, suivie de Montréal, la Montérégie et ainsi de suite. Le dossier électronique sera composé, pour une première année, de l'identification du patient et de la formule du consentement. Par la suite, on y intégrera les renseignements sur les médicaments consommés par le patient. Finalement, l'ensemble des renseignements cliniques concernant le patient (résultats de tests, diagnostiques, etc.).

La grogne des spécialistes

Le ministre Couillard doit faire face à la grogne des médecins spécialistes contestant en Cour supérieure la loi 37 fixant leur rémunération jusqu'en 2010. Ils demandent donc l'annulation de cette loi et le respect de l'engagement pris par le gouvernement précédent concernant le rattrapage salarial avec les spécialistes des autres provinces. Ceci pourrait jouer de frein à une tentative de se lancer dans une campagne électorale... Il vaudrait peut-être mieux attendre la décision de la Cour...

Le remboursement des frais d'avortement

Le gouvernement n'en appellera pas du verdict de la Cour supérieure qui, en août 2006, déclarait que les femmes n'avaient pas à payer pour les interventions d'interruption de grossesse pratiquées en clinique privée. Il devra donc payer jusqu'à 300 \$ les frais d'avortement contractés par des femmes depuis 1999. Au total, la facture s'élèverait à 13 millions \$. Quand ces sommes seront remboursées, cela est à venir.

D'autres dossiers vont aussi nous interpeller, notamment la mise en place d'un système de gestion personnalisée des listes d'attentes, l'informatisation des dossiers médicaux, la construction des hôpitaux universitaires et le recours aux PPP ainsi que la privatisation croissante et en douce des examens diagnostics.

FAMILLE ET SERVICES DE GARDE

Sans pouvoir encore préciser si la tendance se maintiendra et comprendre réellement toutes les causes du phénomène, on ne peut que constater qu'il y a

actuellement une hausse des naissances au Québec. Selon l'Institut de la statistique, il y aura environ 80 000 naissances cette année au Québec, voire plus, portant ainsi le taux de fécondité à 1,6 enfant/mère.

Du côté des **services de garde**, la vigilance s'impose par rapport à l'implantation des 164 bureaux coordonnateurs des **CPE** et la capacité de la ministre à faire respecter son règlement obligeant les garderies à plafonner les tarifs à 7 \$ par jour. En effet, le Mad Science Group (compagnie américaine) possédant quatre garderies au Québec a décidé de fonder une autre entreprise, Éveil Atout, et ce, afin de pouvoir contourner la loi et le règlement et faire payer des frais supplémentaires aux parents sous prétexte des services particuliers rendus par la garderie (ex. : cours de musique, activités sportives, etc.).

À suivre aussi le recours collectif probable de la part de garderies privées contestant le nouveau règlement entré en vigueur le 31 août dernier.

L'AVENIR DES RÉGIONS

Les régions vont demeurer dans la ligne de mire du gouvernement Charest ayant déclaré son intention d'occuper la province jusqu'au Nord. « La souveraineté d'un territoire se manifeste d'abord par l'occupation physique du territoire », a déclaré le premier ministre en août au terme d'une visite de trois jours sur la Basse-Côte-Nord. Les premières régions visées : l'Abitibi, le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

Au-delà de ces envolées, force est de constater que le taux d'activité³¹ dans certaines régions est en décroissance, notamment, en Mauricie, en Montérégie et à Laval. L'économie de plusieurs villages repose sur une seule activité économique, soit le bois, le textile ou l'agroalimentaire. En conséquence, toute crise dans l'un ou l'autre de ces secteurs entraîne des conséquences dramatiques sur la survie des communautés et le maintien des services, notamment, les services publics.

En Gaspésie, la faible hausse du taux d'activité est liée à un phénomène qui n'est guère réjouissant : la région a perdu 6,2 % de ses emplois et surtout 7,2 % de sa population en âge de travailler. En d'autres mots, c'est l'exode des jeunes qui permet de maintenir un taux d'activité en hausse et non une croissance économique. Aussi, les municipalités pressent de plus en plus le gouvernement d'adopter des mesures concrètes pour celles faisant face à des fermetures d'entreprises et à une faible diversification de l'économie locale. Ce que déplorent les municipalités, c'est une décentralisation effectuée d'en haut, sans véritable concertation et se déployant en une série de politiques ministérielles, sans coordination interministérielle. À ce compte, les risques sont grands que certaines

³¹ Ces données sont issues de l'Institut de la statistique du Québec. Le taux d'activité réfère au nombre de personnes (par rapport à la population âgée de 15 ans et plus) qui sont en emploi ou à la recherche active d'un emploi.

politiques soient en concurrence ou encore soient contraires à d'autres. C'est ce qu'il faudra vérifier lors du dépôt à l'automne de **deux nouvelles politiques** :

- une politique d'occupation du territoire et de la ruralité du ministère des Affaires municipales ;
- une politique de développement économique régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

CONDITION DES FEMMES

Au chapitre de la **condition des femmes**, force est de constater que ce n'était pas une priorité du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Le rapport annuel de gestion du Ministère était on ne peut plus disert sur la question des femmes, consacrant l'essentiel du propos à la famille et aux CPE. Malgré tout, la mission de promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes a été inscrite dans la loi constituant le Ministère. Par contre, la politique d'égalité entre les femmes et les hommes devant résulter des travaux parlementaires se fait attendre tout comme l'énoncé de politique sur la conciliation travail-famille. Des travaux, sous la gouverne de la ministre Thériault, pourraient déboucher sur des énoncés de politique ou autre chose, compte tenu du contexte pré-électoral. La volonté du chef du Parti québécois de faire de cette question un enjeu électoral a peut-être forcé la ministre à se commettre davantage...

En effet, après de multiples requêtes, la ministre Thériault a rencontré les groupes de femmes le 20 octobre dernier. Elle trace un bilan plus que positif de l'action gouvernementale. Chiffres datant de 2004 à l'appui, elle estime que les femmes, particulièrement celles vivant dans des ménages à faibles revenus, ont vu leur situation s'améliorer et souligne que le taux d'emploi des familles monoparentales est plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada.

Là où le bât blesse cependant c'est que la ministre ne semble pas tenir compte des multiples hausses de tarifs ruinant le budget des familles. Elle ne répond pas non plus aux demandes du mouvement des femmes pour lutter contre la pauvreté.

En fait, il sera vraiment possible de vérifier l'engagement de ce gouvernement que lorsque sera rendue la décision de maintenir ou d'abolir la Commission de l'équité salariale.

IMMIGRATION

Le 13 septembre dernier, le gouvernement Charest a adopté un nouveau règlement portant sur la sélection des ressortissants étrangers. Dorénavant, les critères de sélection accorderont une place déterminante à la formation des personnes candidates à l'immigration. Selon la ministre Thériault, le gouvernement veut obtenir

« une meilleure adéquation entre la sélection des candidates et les besoins exprimés par les employeurs ». Cette orientation devrait se traduire par une valorisation des diplômes professionnels acquis au secondaire et des diplômes d'études collégiales techniques. Un autre critère sera ajouté à la pondération des dossiers, celui du « domaine prometteur ». De plus, toute personne pouvant prouver qu'elle détient une offre d'emploi en région bénéficiera de points supplémentaires. Ces critères s'ajoutent à ceux déjà en vigueur, notamment, la connaissance du français, le rapprochement des familles, l'âge et l'expérience de travail.

L'intégration des membres des communautés culturelles à la société québécoise est aussi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. La Commission de la culture tient actuellement des audiences publiques sur la possibilité pour le Québec de se doter d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination. La CSQ a déposé son mémoire le 24 octobre 2006.

La place de la religion dans l'espace public

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a décidé de créer un comité consultatif afin de réfléchir à la place de la religion à l'école pour tracer des balises claires et applicables au quotidien en matière d'accommodement raisonnable. Le Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire doit remettre un rapport en juin 2007.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du côté de l'**environnement**, les débats vont se poursuivre de même que les mobilisations régionales sur un ensemble de dossiers, notamment, l'octroi de certificats d'agrandissement de sites d'enfouissement, la disparition de près de 45 % des milieux humides depuis 40 ans, l'aménagement du Mont Orford, la construction d'un port méthanier dans le fleuve Saint-Laurent, mais aussi, l'implantation des éoliennes. La résistance s'organise dans ce dossier à cause de l'utilisation des terres agricoles, de l'omniprésence de compagnies étrangères, notamment, *Cartier Wind Energy* détenue à 50 % par une firme de l'Alberta, poussant les cultivateurs à accepter ses conditions financières et ses règles d'implantation. Dans la MRC de Charlevoix, les deux promoteurs intéressés sont *Renewable Energy System*, compagnie basée en Grande-Bretagne, et *Invenergy Winds Canada*, succursale de la compagnie du même nom dont la maison mère est à Chicago.

Toutefois, la lutte des environnementalistes pour s'assurer du respect des lois risque d'être fortement compromise si le gouvernement n'intervient pas pour interdire les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique. Rappelons les faits : la Compagnie américaine de fer et métaux (AIM) a intenté, à l'été 2005, une poursuite contre l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

(AQLPA) qu'elle accuse d'être financée par un compétiteur et d'agir de façon à nuire à son image. Conséquence de cette poursuite, l'assureur de l'Association décide, en janvier 2006, de ne pas renouveler le contrat d'assurance responsabilité et annule, en mars 2006, le contrat, et ce, rétroactivement au 1^{er} juin 2005, soit un mois avant le dépôt de la poursuite d'AIM. Au milieu de septembre, l'Association a dû fermer ses portes, mettre son personnel à pied, et ce, malgré que le groupe environnemental ait toujours eu gain de cause en cour contre l'entreprise. Toutefois, par la suite, la très britannique compagnie *Lloyd's* a accepté d'assurer l'AQLPA. Ce cas n'est pas unique, la maison d'édition *ÉcoSociété* a perdu son assureur en raison des risques accrus de poursuites.

Devant une telle situation, le ministre Béchard jongle avec l'idée d'un projet de loi pour protéger les groupes et les individus militant pour le respect des normes environnementales. Un comité d'experts a été nommé pour « évaluer l'opportunité d'adopter des mesures contre les poursuites stratégiques à l'endroit de la mobilisation publique ». Leur rapport devrait être déposé d'ici la fin 2006.

Finalement, le gouvernement du Québec a subi toute une rebuffade en apprenant par le ministre fédéral des Transports, Lawrence Cannon, que le gouvernement fédéral ne versera pas les 328 millions prévus pour lutter contre les gaz à effet de serre, parce que les cibles « sont totalement impossibles » à atteindre !!!

L'APPAUVRISSMENT AU QUÉBEC

Nous ne pouvons terminer notre tour d'horizon des enjeux sur la scène québécoise sans nous attarder à la question de l'appauvrissement au Québec. Certes, le dernier rapport annuel du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale nous apprend que le nombre de prestataires de la sécurité du revenu est passé sous la barre des 500 000, une première depuis 27 ans³². C'est un progrès significatif, mais ne pouvant témoigner à lui seul de la chute de la pauvreté au Québec.

Depuis des années, les écarts de revenus ne cessent de s'amplifier, ici comme ailleurs. En effet, comme le démontre une étude de l'Institut de la statistique du Québec, sans l'aide des gouvernements, près de 2,7 millions de citoyennes et de citoyens risquent de sombrer dans la misère si le revenu annuel d'un adulte se situait en dessous de 14 126 \$. En réalité, les programmes gouvernementaux comme les crédits d'impôt, l'assurance emploi, l'assistance sociale, les prestations fiscales pour enfants, les indemnisations pour accidents du travail ou accidents de la route et les pensions de vieillesse³³ permettent de réduire la pauvreté de 35 % à 16 %.

³² Gouvernement du Québec, « Rapport annuel de gestion 2005-2006 », ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, octobre 2006.

³³ Le montant de la prestation de base de la sécurité de la vieillesse a augmenté de 0,9 % pour passer à 491,93 \$ le 1^{er} octobre.

S'appuyant sur les données de 2003, Sylvie Jean, chercheuse à l'Institut, démontre que malgré des transferts fédéraux et québécois vers les plus pauvres de l'ordre de 35 milliards par année, force est de constater que près de 1,2 million de personnes dont le quart sont des enfants sont pauvres. Plus encore, la majorité des personnes en situation de chômage frisent la pauvreté tout comme celles qui sont travailleuses autonomes dont le risque de pauvreté est de 24 %. Pour sa part, le salaire minimum québécois ne permet pas aux personnes ou aux familles de sortir de la trappe de la pauvreté.

À cela, il faut ajouter que dans les quartiers les plus défavorisés de Montréal, la baisse des revenus familiaux atteint 2,5 %, alors que dans les quartiers plus favorisés, on a observé une hausse de 12,5 %.

Par rapport à une telle situation, comment expliquer que la question du remboursement de la dette publique soit constamment à l'avant-scène et que celle du déficit humain ne soulève pas de débat public, si ce n'est lors de journées thématiques consacrées à la pauvreté ou lors de la période de la Guignolée ? En mai 2006, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a pourtant sévèrement blâmé le gouvernement du Québec pour le non-respect du pacte. Parmi ses recommandations, le Comité recommande « que l'État fixe l'assistance sociale à un niveau tel qu'il garantisse la réalisation d'un niveau de vie suffisant pour tous³⁴ ».

Les quelques indicateurs témoignent éloquemment qu'il faudra plus que l'appel lancé par la ministre Courchesne « à la générosité et à l'empathie des entreprises »³⁵ pour faire reculer la pauvreté. C'est le respect de la Loi sur l'élimination de la pauvreté qu'il faut et non de la compassion.

Quelques indicateurs de l'appauvrissement :

- à Montréal, 18 % des enfants de 0 à 5 ans vivent de prestations d'assurance sociale alors qu'ailleurs au Québec, la moyenne est de 9 %. Sans surprise, Montréal affiche le plus haut taux de familles monoparentales au pays : le tiers des familles avec enfants sont composées d'un seul parent ;
- entre 2004 et 2006, la prestation mensuelle de base de la sécurité du revenu est passée de 533 \$ à 543 \$;
- élimination depuis janvier 2005 de la déduction de 6 % de leurs gains de travail pour les travailleuses et les travailleurs à très faible revenu d'emploi qui ont aussi accès à l'aide sociale ;
- non augmentation substantielle du salaire minimum, n'étant que de 7,60 \$;
- augmentation des taxes municipales dans plusieurs villes québécoises se répercutant sur le coût des loyers ;

³⁴ Ligue des droits et libertés du Québec, « L'ONU condamne nos gouvernements pour leurs politiques sociales », automne 2006, p.4.

³⁵ Michelle Courchesne, « La lutte contre la pauvreté, un défi collectif », *Le Soleil*, 17 octobre 2006, p. 25.

- absence de gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales ;
- insuffisance de logements sociaux ;
- augmentation de la tarification dans différents secteurs essentiels :
 - coûts des médicaments (augmentation de la prime maximale de 460 \$ en 2003 à 538 \$ en 2006) ;
 - hausse des tarifs d'électricité (plus de 11 % depuis 2004) ;
 - hausse des tarifs de transport en commun, particulièrement à Montréal ;
 - frais des services de garde (passage du 5 \$ à 7 \$, frais afférents ou programmes spéciaux).

C'est du côté des **Premières nations** que la situation de la pauvreté est la plus désastreuse. La plupart des communautés vivent une situation frisant celle du Tiers-monde. Cette question sera à l'ordre du jour du premier Forum socioéconomique des premières nations, qui se tiendra du 25 au 27 octobre 2006 à Mashteuiatsh.

Les données du recensement de 2001 révélaient que dans les réserves qui sont près d'un centre urbain, donc plus accessibles, le taux d'emploi chez les adultes était de 54 % comparativement à 46 % dans les réserves plus isolées. En conséquence, les personnes résidant dans ces réserves sont complètement dépendantes des subventions des gouvernements. La pauvreté chronique qui prévaut dans les réserves a aussi des effets sur la santé des Autochtones. Selon une étude réalisée par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières nations du Québec et du Labrador, 67 % des adultes et 52 % des enfants ayant participé à l'étude souffrent d'embonpoint ou d'obésité. Le taux de diabète des jeunes est trois fois supérieur à celui des jeunes Québécois.

NOS ALLIANCES ET LES MOBILISATIONS CITOYENNES

L'actualité québécoise nous interpelle au plus haut point. Depuis avril 2003, la tornade libérale s'est abattue sur le Québec. Le gouvernement en place s'appuie sur des valeurs néolibérales, relayées par une élite économique et financière de plus en plus active, appuyée par des analystes politiques et économiques issus du sérail des « think thanks » de la droite actif dans les médias. La faiblesse de l'opposition parlementaire fait porter un poids très lourd sur les mouvements sociaux pour forcer un débat sur les grands enjeux marquant le devenir du Québec.

Pourtant, les mouvements sociaux ne baissent pas les bras. Sur le front de l'éducation, la CSQ s'engagera dans une campagne d'animation-consultation en éducation. La Coalition-cégeps lance une déclaration demandant un réinvestissement dans le réseau collégial afin d'assurer le développement du réseau sur tout le territoire québécois. La défense des services publics sera à l'avant-plan de l'action du SISF en vue de la prochaine campagne électorale.

Le Réseau de vigilance, regroupant une large fraction des mouvements communautaires, le mouvement des femmes et plusieurs organisations syndicales dont la CSQ et la CSN ont choisi de faire de la question de l'appauvrissement leur cheval de bataille pour l'année à venir. La Coalition solidarité santé poursuivra ses efforts pour barrer la route au projet de loi 33, mais aussi pour forcer le débat sur l'avenir du réseau.

Sur le front de l'environnement, une nouvelle coalition « Citoyens, taisez-vous ! » se mobilise pour forcer le gouvernement à adopter une loi pour contrer les poursuites abusives contre la mobilisation publique.

Enfin, le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) – une coalition à laquelle participe activement la CSQ – organisera en mars 2007, en collaboration avec ses partenaires en Amérique du Nord, un événement public sur le Partenariat nord-américain sur la sécurité et la prospérité (PSP). L'événement se tiendra à Ottawa peu avant la tenue du 3^e Sommet des chefs d'État d'Amérique du Nord sur ce même PSP.

On sait qu'à la suite de l'enlisement du projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique ont lancé une initiative consistant à approfondir l'intégration politique et économique des trois pays sur la base des institutions existantes de l'ALENA. Or, ce projet de PSP, progressant en marge de tout débat démocratique, soulève plusieurs questions troublantes. Le RQIC compte donc profiter du Sommet des chefs d'État pour sensibiliser l'opinion publique sur les enjeux que soulève le PSP.

Dossiers communs Québec Canada

S'il est un dossier qui traîne en longueur, c'est bien celui du **déséquilibre fiscal**. Québec serait prêt à abaisser son plancher à 2 milliards de dollars dans sa demande de règlement sur le déséquilibre fiscal, contrairement au 2,8 milliards de transfert de plus par année pour la péréquation et environ 1 milliard de plus pour le transfert de l'enseignement postsecondaire. Le règlement devrait, notamment, inclure une réforme du système de la péréquation, une bonification des transferts fédéraux et l'évacuation d'un champ fiscal. Le gouvernement serait prêt à dégager une alternative tournant autour d'une baisse de la TPS assortie d'une refonte de la péréquation (programme pancanadien de la répartition de la richesse érigé par la loi constitutionnelle de 1982 au rang de principe de base de la Confédération canadienne).

Le problème c'est qu'à la fin de septembre le premier ministre Harper a clairement annoncé qu'il n'y aurait pas de règlement de la question à court terme s'il n'y a pas de consensus entre les provinces, et ce, malgré ses engagements dans le discours

du 19 décembre 2005. Plus encore, Harper pourrait difficilement contrarier l'Ontario et l'Alberta pour plaire au Québec, réalisme politique oblige !

Pendant ce temps, le gouvernement a choisi de verser la totalité des surplus budgétaires au paiement de la dette. Parmi les scénarios envisagés par le gouvernement conservateur, céder la prochaine baisse de 1 % de la TPS aux provinces pour régler le déséquilibre fiscal en est un. Des discussions intenses se poursuivront, car pour le Québec l'échéancier reste le même, c'est-à-dire dans le prochain budget, mais ces discussions risquent de se solder par une fin de non-recevoir. En effet, pour le gouvernement fédéral :

le déséquilibre fiscal, c'est quand le fédéral a de grands surplus imprévus et que les provinces sont en déficit. Là, presque toutes les provinces ont des surplus ou sont en équilibre budgétaire. À l'avenir, nos budgets n'auront pas de grands surplus, même si nous sommes prêts à partager ce surplus. Les transferts ont augmenté et la situation s'est améliorée. Mais il faut un arrangement à long terme, alors c'est nécessaire de continuer les discussions et d'arriver à une position partagée³⁶.

Le problème avec cet argumentaire, comme le rappelle régulièrement Renaud Lachance vérificateur général du Québec, c'est que le Québec utilise des conventions comptables pour maquiller l'étendue de son déficit budgétaire et la nature réelle de la dette. En conséquence, les discussions sur la réalité des difficultés financières du Québec sont perverties par ces manipulations.

Ajoutons aux difficultés qu'un autre joueur s'inscrit aussi dans ces négociations. En effet, l'Union des municipalités du Québec veut obtenir la moitié d'un point de la TPS afin de financer des travaux d'infrastructures de 500 millions de dollars, considérant que les revenus tirés de l'impôt foncier ne suffisent plus à soutenir les programmes municipaux, notamment, ceux visant le logement social.

Autre objet de litige : la crise du **bois d'œuvre**. Nous aurions pu espérer que la signature de l'entente sur le bois d'œuvre mette un terme aux soubresauts secouant l'industrie forestière, puisqu'elle permet à 85 entreprises de se partager 950 millions de dollars, soit 80 % des droits compensatoires versés aux États-Unis. Rien de là, en quelques jours les annonces de fermetures d'usines et de mises à pied permanentes ou temporaires se sont succédées.

Industrie en perte de vitesse depuis des années, malgré le faible coût de la matière première, elle ne parvient plus à soutenir la concurrence des pays exportateurs comme les pays Baltes, la Russie, la Chine et le Brésil. Pour traverser cette nouvelle crise, l'industrie réclame l'aide des gouvernements sous forme de subventions. Québec s'engage à verser 722 millions de dollars sur quatre ans dont 300 millions sont des sommes nouvelles. Il réduira considérablement les coûts de

³⁶ Alec Castonguay, « Oui à un transfert de TPS Mais le règlement du déséquilibre fiscal pourrait être absent du prochain budget fédéral », *Le Devoir*, 27 septembre 2006, p. A-10.

construction et de réfection des chemins forestiers payés par les entreprises (10 % des coûts au lieu de 60 %) et assumera dorénavant ceux liés à la lutte aux incendies et aux insectes ravageurs. Le plan prévoit aussi des mesures de soutien du revenu pour les travailleurs prenant une retraite anticipée et des programmes de formation et de reclassement pour les jeunes.

De son côté, le gouvernement fédéral a choisi de cibler l'aide aux travailleurs âgés de 55 à 64 ans, les villes ou villages de 250 000 habitants et moins qui sont aux prises avec un chômage « continuellement élevé » ou qui sont mono industrielles. Ce programme, ne s'adressant pas seulement aux travailleurs de l'industrie forestière, a été fortement décrié par les organisations syndicales, le gouvernement québécois et l'industrie forestière. De plus, pour mettre en œuvre ce programme appelé *Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA)* des discussions avec les provinces seront nécessaires et aucun échéancier n'a été fixé. Autant dire que les personnes visées risquent de pâtir encore longtemps...

L'actualité canadienne

Le gouvernement Harper est en chute libre dans les sondages. Selon celui mené par la maison CROP Express/La Presse entre le 14 et le 24 septembre 2006, seulement 45 % des personnes interrogées étaient satisfaites du gouvernement Harper comparativement à 58 % en août 2006. Cette insatisfaction se traduisait par une baisse d'un point dans les intentions de vote ce qui leur aurait donné 24 % des intentions de vote. Même la région de Québec semble vouloir se détacher du PCC alors que les appuis au parti de Stephen Harper dégringolent passant de 44 % à 37 %. Ce déclin se poursuivrait si on en croit le sondage de la maison Décima selon lequel seulement 14 % des Québécois voteraient pour les conservateurs³⁷.

Avec de tels résultats, il paraît fort improbable (mais tout peut arriver) que le parti conservateur puisse obtenir une majorité lors des prochaines élections.

Comme le signalait Chantal Hébert :

depuis l'élection de janvier dernier, aucun ministre conservateur ne s'est vraiment imposé comme un personnage incontournable au Québec, une réalité que le fait d'être tenu en laisse par le premier ministre n'explique pas complètement³⁸.

Parmi les facteurs contribuant à cette baisse significative dans les sondages, ses interventions en politique étrangère y sont pour beaucoup. Pour Bernard Descôteaux, Peter MacKay est un « simple intendant » aux Affaires étrangères. Sans maturité politique :

³⁷ Presse canadienne, « Le déclin conservateur confirmé », *La Presse*, 21 octobre 2006, p. A-11.

³⁸ Chantal Hébert, « Le retour des libéraux ? », *Le Devoir*, 11 septembre 2006, p. A-3.

son inexpérience a pour effet de faire du premier ministre Harper son propre ministre des Affaires étrangères dans les faits. [...] Cela empêche le ministère de jouer pleinement son rôle et de faire valoir les politiques et les expertises développées au fil des ans sur des questions comme la paix et la sécurité³⁹.

En fait, les erreurs se multiplient. Ses positions par rapport à la crise au Liban, la participation de l'armée canadienne au conflit en Afghanistan, le démantèlement des politiques environnementales, l'obsession sécuritaire tant à l'interne qu'à l'externe, son entêtement quant au registre des armes à feu ont contribué à sa baisse de popularité.

Que dire de son absence des Outgames et de la XVI^e conférence internationale sur le sida, à Toronto, alors qu'il a préféré une ballade en Arctique pour lui permettre de démontrer la propriété canadienne sur ce territoire ? Ce n'est pas la création du Fonds d'aide humanitaire au Liban de l'ordre de 25 millions de dollars pour deux ans qui va changer la donne. Dans un tel contexte, il est clair que la politique étrangère canadienne, tout comme les orientations prises à l'égard du développement des forces armées canadiennes, doit faire l'objet de débat. Pour aider à la réflexion, il convient de souligner certains faits⁴⁰ :

- les 37 interventions de Stephen Harper à la Chambre des communes pour que le Canada s'engage aux côtés des États-Unis et de la Grande-Bretagne lors de l'invasion de l'Irak. « Harper considère la question de la guerre et de la paix comme étant " d'une importance transcendante " et il voit la guerre comme un " devoir tragique " ⁴¹. » Son empressement à engager les troupes canadiennes dans la région de Kandahar en Afghanistan est une manière de faire intégrer le Canada à la coalition anglo-saxonne ;
- l'augmentation phénoménale des dépenses militaires à hauteur de 5,3 milliards de dollars par année, et ce, pendant cinq ans et le recrutement de 23 000 nouveaux soldats, y compris des immigrants reçus pour combler le déficit des effectifs ;
- la nomination comme ministre de la Défense de Gordon O'Connor, ancien brigadier militaire et ex-lobbyiste pour le complexe militaro-industriel ;
- le vote du Canada à l'ONU contre une résolution sur les droits palestiniens permettant aux personnes réfugiées, notamment, les femmes et les enfants de retourner dans leurs foyers.

Certes, on peut considérer qu'il a su naviguer dans les eaux des difficiles négociations avec les provinces et l'industrie du bois d'œuvre pour en arriver à un ralliement des principaux acteurs à l'entente conclue avec les États-Unis. La

³⁹ Bernard Descôteaux, « Un simple intendant », *Le Devoir*, 9 août 2006, p. A-6.

⁴⁰ Les données qui suivent sont issues du livre de Pierre Dubuc, « Le vrai visage de Stephen Harper », Éditions Trois-Pistoles, 2006.

⁴¹ *Idem*, p. 15.

divulgaration des contrats accordés à des lobbyistes issus des rangs d'un parti politique pourrait lui nuire considérablement.

Six anciens conseillers personnels de Stephen Harper ont raflé 76 contrats de lobbying accordés par des corporations... Une douzaine de vieux bleus conseillers politiques des anciens chefs Joe Clark et Brian Mulroney ont cumulé à eux seuls plus de la moitié des contrats de démarchage accordés aux conservateurs. Tous ces contrats ont été accordés très légalement⁴².

Finalement, les priorités du premier ministre fédéral ont peu d'écho au Québec comme le constate l'ensemble des analystes de la scène politique. Que ce soit au sujet de l'aide aux parents, de la diminution de la TPS, de l'imputabilité, de la sécurité et de la lutte à la criminalité, de la santé, du mariage entre conjoints de même sexe, dans tous ces dossiers les positions conservatrices diffèrent de celles du Québec.

LES SURPLUS À LA DETTE ET L'ÉTRANGLEMENT DES DROITS

Le gouvernement Harper a dégagé des surplus de 13,2 milliards de dollars lors du dernier exercice financier. Cette somme a été complètement versée au remboursement de la dette. En même temps, le président du Conseil du Trésor, John Baird, annonçait des compressions de l'ordre de 1,1 milliard de dollars touchant 65 programmes gouvernementaux, ceux-là mêmes allant à l'encontre des idées de bien des députés conservateurs. Pour le ministre des Finances, James Flaherty, « le gouvernement coupe dans le gras et recentre les ressources financières en fonction des grandes priorités des Canadiens⁴³ ». Dorénavant, ce qui guidera les décisions gouvernementales tournera autour de trois axes :

- l'efficacité, ou ce qu'il appelle en avoir pour son argent, c'est-à-dire la simplification, la consolidation ou l'efficience des activités ou des programmes, ainsi qu'une étude permettant de dégager les programmes et services ne donnant pas de résultats ou ne pouvant être offerts ailleurs ;
- les fonds non utilisés à cause de programmes non exécutés ou n'étant pas nécessaires à cause de besoins moins élevés que prévus ;
- les programmes périphériques que sont les programmes ou les activités ne répondant pas aux priorités du gouvernement fédéral. Parmi les programmes les plus sévèrement touchés :
 - l'abolition de la recherche sur la marijuana à des fins médicales (4,5 M\$) ;

⁴² *Le Courrier parlementaire*, 25 septembre 2006.

⁴³ Joël-Denis Bellavance, « Harper paie les factures, Le gouvernement annonce au même moment des compressions de 1,1 milliard. », *La presse*, 26 septembre 2006, p. A-26.

- la lutte contre le tabagisme chez les Premières nations et les Inuits (10,8 M\$) ;
- le soutien au bénévolat (9,7 M\$) ;
- l'aide à l'économie sociale (39,3 M\$) ;
- les stages internationaux pour les jeunes (10,2 M\$) ;
- la réduction de l'aide aux musées (4,6 M\$) ;
- l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de base chez les adultes peu scolarisés (17,7 M\$) ;
- la disparition du programme de contestation judiciaire ayant permis aux groupes minoritaires de faire valoir leurs droits devant les tribunaux (5,6 M\$)⁴⁴ ;
- les compressions aux fonds dédiés à l'industrie du vêtement et du textile (24,8 M\$) ;
- la fin de l'exemption de la TPS aux visiteurs étrangers (79 M\$).

En fait, ces compressions serviront, notamment, à assumer les coûts de la réduction de la TPS et l'allocation pour frais de garde, mais surtout à répondre à un électorat carburant au conservatisme religieux et au conservatisme moral.

Le rapprochement avec les groupes religieux militant en coulisse pour le Parti conservateur a été exposé au grand jour grâce à une lettre obtenue par la *Presse canadienne* en vertu de la Loi d'accès à l'information. Cette lettre, rédigée par Lois Hallstedt, présidente du Comité consultatif canadien sur les organisations charitables, s'inquiète du fait que des organismes de charité se livrent à des activités politiques partisans comme militer pour faire battre des députés pour le mariage entre conjoints de même sexe. Ce problème n'est pas nouveau. Depuis des années, des organisations religieuses détenant un statut d'organisme de charité font du prosélytisme religieux en contravention avec la Loi sur le revenu. À cela, il faut ajouter que plusieurs ministres sont des pratiquants fondamentalistes, notamment, Stockwell Day, pasteur de l'Église pentecôtiste, qui « ne croit pas à la séparation de l'église et de l'État ».

Les **compressions** touchent particulièrement les fonds de recherche comme celle de cinq millions au sein de l'agence **Condition féminine Canada** pour l'année budgétaire 2007-2008. Ces compressions sont une réponse au *Realistic Equal, Active, for live (Real Women) of Canada* ayant lancé une offensive en août dernier auprès du gouvernement conservateur afin que cesse le financement public des groupes faisant la promotion de politiques féministes basées sur une fausse prémisse, soit que les femmes sont victimes d'une société patriarcale⁴⁵. À l'annonce

⁴⁴ Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU avait pourtant recommandé dans son rapport de mai 2006 « d'étendre le programme de contestation judiciaire pour permettre le financement des contestations relatives aux lois et politiques provinciales ». Une autre violation.

des compressions, ce groupe s'est empressé de déclarer : « c'est un bon début et on espère que Condition féminine va bientôt disparaître entièrement, puisqu'il ne représente pas les femmes, mais bien la seule idéologie féministe⁴⁵ ».

Cette rhétorique est reprise par la ministre Bev Oda ayant cautionné la disparition des modalités du **Programme de promotion de la femme** (PPF) de l'orientation visant à « promouvoir l'égalité de la femme » ayant été modifié pour lui substituer « faciliter la participation des femmes à la société canadienne en améliorant leur situation économique, sociale et culturelle ». Prétendant que le temps n'est plus aux études parce que les problèmes des femmes « sont bien connus », mais à l'action, le gouvernement Harper a choisi de privilégier l'aide directe aux parents (allocation de 1 200 \$ par enfant) aux dépens du financement des services de garde.

De plus, l'**Association nationale de la femme et du droit** a dû fermer ses portes au cours du mois de septembre et l'avenir demeure incertain pour l'Alliance canadienne féminine pour l'action internationale. Ces compressions « administratives » risquent de signifier la fermeture des bureaux régionaux. Cette situation s'ajoute à la décision gouvernementale de fermer la **Commission de la réforme du droit**, créé en 1997 par le gouvernement libéral. Rappelons que le gouvernement Mulroney avait aboli cette commission. Comme cette dernière est protégée par la loi sur la Commission du droit, il faudra attendre de voir si la Loi sera révoquée pour vérifier si l'intention gouvernementale est ferme.

Pour justifier sa décision de réduire le financement des **programmes d'alphabétisation des adultes**, le gouvernement Harper s'appuie sur le fait que ces programmes relèvent de la compétence des provinces. Pire, aux dires du Président du Conseil du Trésor, John Baird, « le nouveau gouvernement préfère montrer aux enfants comment lire et écrire au lieu d'aider des adultes analphabètes⁴⁷ ». Cette décision constitue une violation au droit à l'éducation, mais aussi un déni des efforts déployés depuis des années pour permettre aux personnes analphabètes de retrouver leur dignité et l'accès à un emploi décent. Dans le contexte des nouvelles exigences du marché du travail en matière de compétences professionnelles, cette décision constitue aussi un recul majeur en matière de formation de la main-d'œuvre.

Quant à la décision du ministre de Développement économique Canada, Jean-Pierre Blackburn, d'abolir la subvention au **Festival Black & Blue** organisé par la communauté gaie et lesbienne de Montréal, ce n'est pas une décision isolée. Combinée à la rumeur voulant que le gouvernement souhaite faire adopter une Loi sur la liberté de religion afin de protéger les officiers religieux ne voulant pas célébrer un mariage entre personnes du même sexe et les mettre à l'abri de

⁴⁵ Kathleen Lévesque, « Cinq millions de moins pour Condition féminine Canada, Les réductions budgétaires inquiètent les femmes », *Le Devoir*, 26 septembre 2006, p. A-4.

⁴⁶ Louise Leduc, « Ottawa coupe les vivres aux groupes de femmes », *La Presse*, 5 octobre 2006, p.A-11.

⁴⁷ Randy Boissonault, « Une décision contre-productive du gouvernement Harper », *Les Affaires*, 21 octobre 2006, p. 17.

poursuites en vertu de leurs commentaires sur les homosexuels, cette initiative témoigne de la volonté réelle des conservateurs de priver les communautés gaies et lesbiennes de leurs droits pour des raisons strictement morales.

LA SESSION EN COURS

Au cours de la présente session, les priorités du gouvernement Harper sont la responsabilité, la gestion économique efficace, la lutte à la criminalité et l'environnement.

Parmi les dossiers que Stephen Harper voudrait régler rapidement, trop peut-être, la **réforme du Sénat** est en tête de ses priorités. Son plan est de faire adopter un projet de loi (S-4) afin de plafonner à 8 ans la durée du mandat des sénateurs. De plus, il souhaite déposer un projet de loi, probablement à l'automne, sur un nouveau mécanisme électoral pour la sélection des sénateurs. Ses ambitions risquent toutefois d'être contrecarrées par au moins deux provinces boudant la réforme soit : Terre-Neuve et la Saskatchewan. L'Ontario milite pour l'abolition de cette chambre, calquée sur le modèle britannique, et Québec semble partager la position de l'Ontario refusant la proposition de réforme proposée par le gouvernement Harper.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a décidé d'injecter 85 millions en quatre ans pour aider les **régions vulnérables** à diversifier leur économie. Le nouveau programme nommé *Initiative de diversification économique des collectivités-Vitalité (IDEC-Vitalité)* sera offert aux entrepreneurs et aux organismes à but non lucratif de sept régions : l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec, le Saguenay – Lac-Saint-Jean. Il sera aussi disponible dans 21 municipalités régionales de comté (MRC) additionnelles.

Devant l'ampleur des coûts reliés au rapatriement des ressortissants canadiens lors de la crise libanaise de l'été dernier de l'ordre de 85 millions, le gouvernement songe à différentes mesures pour contrer une nouvelle situation du genre comme **l'interdiction de détenir deux passeports**.

Si nous voulons comprendre les décisions du premier ministre Harper dans le dossier de l'**environnement**, notamment, celle de mettre au rancart le protocole de Kyoto, il faut rappeler que le personnage a travaillé, tout comme « son ami Bush », au sein de l'industrie pétrolière, chez *Imperial Oil* et a assumé la direction de la *National Citizen's Coalition* dont le leitmotiv est « plus de liberté avec moins de gouvernement ». C'est exactement ce qu'il est à organiser.

D'une part, conforme à ses assises morales, le gouvernement Harper a aboli les programmes *Défi d'une tonne* et *EnerGuide*, pour cause « d'inefficacité ». Le premier programme, ayant coûté 37,5 millions entre 2003 et mars 2006, visait à sensibiliser les citoyennes et les citoyens aux changements climatiques et les

encourager à diminuer leur consommation d'énergie. Le deuxième programme a coûté 104 millions entre 1998 et 2006 et était un programme d'aide aux propriétaires de maison.

D'autre part, il annonce un **plan vert** sur la lutte contre la pollution atmosphérique accordant la priorité au smog urbain et à la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, qui sont selon Stephen Harper « des préoccupations plus grandes et plus immédiates pour la population⁴⁸ ». Il relance les discussions, maintes fois tenues, avec l'industrie et les provinces. Ce n'est toutefois qu'en 2010 que les pétrolières et les autres grandes industries polluantes seront assujetties à certaines réglementations et en 2020 que les cibles d'émissions de polluants atmosphériques seront en place. En fait, le projet de loi de la ministre Ambrose vise à réduire de moitié les émissions d'ici 2050, autant dire quand il sera trop tard...

Quant au **plan nordique** du gouvernement Harper, il ressemble de plus en plus à une opération de militarisation de l'Arctique comme en témoigne la déclaration du premier ministre le 12 août 2006 à la base de Frobisher Bay au Nunavut : « nous sommes déterminés à augmenter la présence de l'armée dans le Nord ». Ceci consistera à l'achat de trois brise-glaces, la construction d'un port en eaux profondes au Nunavut, créer un centre de formation militaire dans les îles arctiques et augmenter les patrouilles sous-marines et aériennes dans le Grand Nord.

La sensibilité de ce gouvernement à l'égard des **Premières nations** est difficile à évaluer. D'une part, le premier geste posé fut de renier l'Accord de Kelowa conclu en novembre 2005 avec le gouvernement Martin. Cet Accord accordait 5,1 milliards de dollars sur 5 ans aux Premières nations en vue d'améliorer la réussite scolaire des jeunes au secondaire et aux études postsecondaires, assurer la qualité de l'eau dans les réserves et améliorer la santé dans les communautés. L'échéancier prévoyait d'éliminer sur 10 ans l'écart qui prévaut en matière de qualité de vie entre les Premières nations et les autres Canadiens.

Le plan a été remplacé par un nouveau avec un budget de 3 milliards visant la scolarisation dans les communautés et la construction de logements. Le ministre des Affaires indiennes, Jim Prentice, se défend d'appauvrir les premières nations, son exercice étant « une meilleure rationalisation des ressources et l'amélioration des législations couvrant leur réalité ». Ainsi, il prévoit déposer un projet de loi pour rendre obligatoire des normes de qualité de l'eau dans les réserves, aider les communautés à concevoir des lois sur l'éducation et créer des administrations scolaires chargées d'appliquer les programmes et donner des services éducatifs. Il veut aussi déposer un rapport, d'ici décembre, lui permettant d'amender la Loi sur les Indiens afin d'accorder aux femmes autochtones vivant dans les réserves les mêmes droits que les autres. Il veut aussi abroger la clause 67 de la Loi sur les

⁴⁸ Alec Castonguay, « Plan vert : priorité au smog, Harper veut faire du PC un exemple en environnement », *Le Devoir*, 27 septembre 2006, p. A-10.

droits de la personne stipulant que ladite loi ne s'applique pas aux autochtones vivant dans les réserves⁴⁹.

Par contre, le gouvernement Harper refuse d'entériner le projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones préparée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Cette déclaration confirmerait le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, celui de récupérer leurs terres ancestrales et la possibilité d'interdire toute activité militaire sur leur territoire...

BLOC QUÉBÉCOIS

Au lendemain des dernières élections, le Bloc québécois avait entamé une réflexion sur les raisons pouvant expliquer le fait qu'il ne lui restait plus que deux députés dans la grande région de Québec. Dans la perspective de mieux s'enraciner, le Bloc a inauguré ses nouveaux bureaux à Québec au cours de l'été. Son Conseil général des 22 et 23 octobre 2006 dans la capitale nationale a été précédé d'un colloque sur « le rôle d'une capitale nationale dans un Québec souverain ».

Il est revenu au niveau d'appuis obtenu le 23 janvier 2006, ce qui, dans le contexte, est une bonne nouvelle, car il gruge les appuis du Parti conservateur. Il lui faut maintenant mener à bien sa campagne de financement et consolider son organisation pour la prochaine campagne électorale. Les députés de la première heure prennent tranquillement leur retraite de la vie politique. D'autres lorgnent du côté du Parti québécois. L'équipe actuelle est composée majoritairement de députés ayant deux ans ou moins d'expérience politique et parlementaire.

Après un ensemble de consultations auprès des syndicats, des compagnies, des chambres de commerce, des municipalités des régions concernées, ce parti a finalement choisi de ne pas voter contre l'entente sur le bois d'œuvre. Toutefois, il n'a obtenu aucune garantie de la part du gouvernement en matière de mesures d'aide à l'industrie concernée. Selon Pierre Paquette, il pourrait aussi souscrire à une baisse de 1 % de la TPS si celle-ci permet d'augmenter la TVQ et améliorer la situation financière du Québec.

Le Bloc veut remettre au programme politique « son » projet de loi visant à bonifier le régime de l'assurance-emploi : améliorer l'accessibilité au régime pour un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs au chômage, s'assurer que les surplus générés par la caisse reviennent aux travailleurs et l'accès aux travailleurs autonomes au régime sur une base volontaire.

Appuyé par le Congrès du travail du Canada, il veut faire adopter une loi anti-briseurs de grève au Canada. C'est la 10^e tentative du Bloc pour obtenir cette loi. La dernière fois, il avait échoué par 12 voix... Le vote est prévu le 25 octobre 2006.

⁴⁹ Joël-Denis Bellavance, « Ottawa prépare la « révolution tranquille » des autochtones », *La Presse*, 27 septembre 2006, p. A-11.

Côté déséquilibre fiscal, le Bloc a annoncé son intention de voter contre le budget du gouvernement fédéral si ce dernier ne contient pas le 3,9 milliards de dollars pour régler la question. Pour le Bloc ce versement peut toutefois être étalé sur une période de trois ans. Devant l'éventualité d'un vote de confiance sur le Plan vert du gouvernement Harper, il se dit prêt à défaire le gouvernement. En attendant, il peaufine son programme qui devrait être prêt dès janvier 2007.

PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Le parti libéral du Canada mène présentement une campagne à la direction ne soulevant pas grand enthousiasme. Au départ, la question de la reconnaissance du Québec comme nation faisait l'objet de certains des débats. Un sondage réalisé par la maison EKOS pour le camp de Michael Ignatieff au cours du mois de septembre démontre que l'idée de reconnaître, constitutionnellement, l'existence de la nation québécoise serait un geste politiquement rentable et avantageux pour la fédération canadienne, mais seulement au Québec.

Lors du conseil général de l'aile québécoise du PLC, l'actuel meneur dans la course Michael Ignatieff a accordé son appui à une motion visant à reconnaître le caractère national du Québec dans la Constitution canadienne. Toutefois, il oppose une fin de non-recevoir à tout nouveau pouvoir fiscal pour le Québec. Il refuse de reconnaître les injustices subies par les nations autochtones et les Québécois lors de la Conquête britannique et prétend que le mouvement nationaliste québécois veut « assurer la domination de la majorité ethnique et s'oppose au rôle du Québec sur la scène internationale ».

Ce candidat du centre droit est un « partisan d'un impérialisme humanitaire à la sauce états-unienne⁵⁰ ». Il a fermement appuyé l'invasion de l'Irak au nom de la démocratie, supporte la présence des troupes canadiennes en Afghanistan.

L'autre prétendant à la direction du PLQ, Bob Rae n'a pas pu faire de gains dans sa province d'origine lors du vote des délégués. Il n'a obtenu que 17 % des voix et n'a pas réussi à percer au Québec. Quant à Stéphane Dion, il traîne de l'arrière avec 16 % des voix au niveau national, n'obtenant que 30 % d'appuis au Québec. Ses affinités avec le clan Chrétien, son refus de reconnaître le Québec comme une nation et son ton trop souvent cassant et arrogant pèsent lourd sur son bilan même s'il avait réussi à se démarquer par sa rigueur et sa maîtrise du dossier comme ministre de l'Environnement.

Finalement, ce parti est déchiré sur l'épineuse question de la reconnaissance du déséquilibre fiscal. Aussi, il entend mettre sur pied un comité indépendant chargé de dégager des avenues possibles pour l'avenir.

⁵⁰ Louis Cornellier, « Faut-il avoir peur de Michael Ignatieff ? », *Le Devoir*, 30 septembre 2006 et 1^{er} octobre 2006, p. F-7.

Le Parti vert et le Nouveau parti démocratique ont peu d'ancrage au Québec

ÉLECTIONS AU PRINTEMPS

Il semble de plus en plus probable qu'il y aura des élections fédérales au printemps. Les partis de l'opposition fourbissent leurs armes et attendent de pied ferme le prochain budget fédéral en février 2007. Le Bloc a mis sur pied un comité électoral et tiendra au cours des prochains mois des assemblées d'investitures dans une vingtaine de circonscriptions. Le PLQ prépare une ébauche de programme. Quant au Parti vert, il pourrait avoir enfin son premier député à la Chambre des Communes, le député conservateur exclu du caucus, Garth Turner, songe sérieusement à se rallier au Parti vert, ce qui permettrait à ce parti de jouir enfin du droit de participer à un éventuel débat des chefs.

NOS ALLIANCES ET LES MOBILISATIONS CITOYENNES

La mobilisation des groupes environnementaux pour faire échec aux politiques fédérales en matière d'environnement, celle des femmes pour conserver les programmes de Condition féminine Canada, celle des groupes de défense des droits des gais et lesbiennes pour sauvegarder le droit au mariage pour les conjoints de même sexe, la mise sur pied de la coalition québécoise contre les compressions en alphabétisation par le gouvernement fédéral et les activités du Collectif Échec à la guerre sont autant de manifestations tangibles qu'encore une fois la société civile n'entend pas être dirigée dans des voies contraires à ses aspirations.

Pour plusieurs de ces groupes, les prochaines élections fédérales seront l'occasion d'intervenir sur la place publique afin de convaincre la population de refuser un nouveau mandat au gouvernement Harper.

L'actualité internationale

L'essoufflement de l'économie états-unienne fait craindre à plusieurs une récession pouvant, à moyen terme, se répercuter chez nous. En effet, le fléchissement marqué du marché immobilier, conjugué à la vigueur des prix de l'énergie et à l'endettement criant des ménages et du gouvernement états-uniens pourraient sonner le glas de la croissance.

Pendant ce temps, les économies d'Asie poursuivent leur course qu'il s'agisse de la Chine, avec une croissance à deux chiffres, ou de l'Inde. De son côté, après des années de morosité et de pressions déflationnistes, le Japon est désormais engagé

sur une voie nouvelle. La zone euro semble quant à elle vouée à une croissance modeste laissant le chômage à un niveau élevé dans plusieurs pays.

Par ailleurs, l'échec des négociations du **cycle de Doha** de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) survenu en juillet dernier ne sera peut-être pas aussi catastrophique que l'annoncent les médias. L'enjeu principal de ces discussions était l'atteinte d'un compromis entre les États-Unis et l'Union européenne d'une part, et les pays émergents d'autre part. Les premiers devaient réduire leurs subventions agricoles tandis que les seconds devaient ouvrir davantage leurs marchés aux produits et services en provenance du Nord. Or, les discussions n'ont pas réussi à dégager un compromis sur la baisse des subventions agricoles, source de conflits depuis de nombreuses années entre le Nord et le Sud. Les négociations ont en outre été compliquées par un différend euro-américain, Washington ayant demandé à Bruxelles de baisser davantage ses droits de douane sur les importations agricoles.

Que peut-on anticiper à la suite de cet échec ? Certes, l'OMC est loin de satisfaire de nombreux pays, à commencer par les plus pauvres, victimes de la concurrence déloyale des subventions octroyées par les pays occidentaux et de la Chine à leurs agriculteurs. Si la mort de cette organisation était annoncée, cela risquerait d'entraîner la multiplication d'accords bilatéraux entre pays du Nord et du Sud, un processus déjà en cours et qui est dangereux pour les pays en développement. Comment donc assurer un minimum de régulation internationale des échanges ? La question reste entière et suscite des inquiétudes.

Sur le **plan politique**, la crise engendrée par l'essai nucléaire en Corée du Nord a relégué à l'arrière-plan de l'actualité la situation toujours dramatique qui prévaut en Irak, en Afghanistan et au Liban.

Or, l'agression du **Liban** par Israël a encore une fois illustré la complexité de la géopolitique dans cette région de même que la faiblesse chronique des Nations-Unies à faire appliquer les résolutions relatives à ce coin du globe. On ne peut sous-estimer les incidences qu'ont pour la communauté internationale, les positions de l'Iran et l'omniprésence de la Syrie dans la vie politique du Liban. Au-delà des anathèmes, une réflexion plus fine s'impose.

Toutefois, il faut bien constater que sans être sous les projecteurs de l'actualité, **d'autres régions du monde** connaissent des drames à grande échelle. Ainsi, en est-il de l'enlisement du conflit en Palestine, sur lequel pèse le silence, voire l'indifférence ou encore les situations catastrophiques régnant toujours au Darfour, en République démocratique du Congo et en Haïti.

Plus près de nous, dans les **Amériques**, il nous faudra surveiller de près en novembre prochain, les élections législatives et sénatoriales aux **États-Unis**. Selon plusieurs analystes, les difficultés militaires en Irak et les multiples scandales au Congrès risquent de s'avérer déterminants. Dans certains États, l'élection pourrait avoir l'effet d'un référendum contre l'administration Bush et la guerre en Irak.

Rappelons qu'actuellement, près de 60 % des Américains s'opposent à l'intervention américaine dans ce pays et à la manière dont se déroule l'opération. Même des congressistes républicains émettent de fortes réserves sur plusieurs aspects de l'intervention.

Actuellement, les républicains dominent la Maison Blanche. Ils contrôlent la Chambre des représentants et le Sénat. Eux qui avaient hérité de surplus budgétaires ont plongé le pays dans un déficit énorme. Aussi, l'issue de ces élections sera donc cruciale, car en perdant sa majorité à la Chambre des représentants et au Sénat, le président Bush verrait sa capacité de poursuivre ses politiques fortement minée et son administration serait susceptible de faire l'objet d'enquêtes d'ici les élections à la présidence en novembre 2007.

Toujours aux États-Unis, un nouveau pas a été franchi dans la lutte au terrorisme par l'adoption d'une loi sur le traitement des présumés terroristes. En vertu de cette nouvelle loi, la détention indéfinie pourra être autorisée dans des prisons désignées. Elle interdira la torture, mais permettra au président de définir les méthodes d'interrogation. Elle accordera l'immunité à tous les agents ayant eu recours à la torture dans les prisons secrètes de la CIA.

Plus au Sud, l'**impasse mexicaine** à la suite de la dernière élection présidentielle et la grave crise affligeant toujours l'État d'Oaxaca – où d'ailleurs les enseignants sont sur la ligne de feu – nous rappelle durement que le libre-échange est loin d'avoir été aussi bénéfique qu'il avait été prédit. À cet égard, l'érection absurde d'un mur par les Américains à la frontière États-Unis – Mexique vient confirmer que seul le capital et les marchandises peuvent traverser librement les frontières !

Deux élections vont attirer les regards au cours de cet automne. La première concerne le deuxième tour de l'élection à la présidence du **Brésil** le 29 octobre prochain. Donné gagnant dans les sondages pour le premier tour, Lula n'a pas réussi à obtenir la majorité, même s'il conserve la faveur des classes populaires les plus pauvres. Cet « échec » est notamment lié à l'explosion de scandales concernant son entourage politique et de plusieurs cadres du parti.

La seconde élection est aussi un deuxième tour pour la présidence de l'**Équateur**. Encore là, le candidat de la gauche, Rafael Correa était donné gagnant. Son rival, un puissant exportateur de bananes, a réussi une remontée spectaculaire et totalement imprévisible. Le second tour aura lieu le 26 novembre 2006. Si l'un ou l'autre de ces candidats ou les deux réussissent à se faire élire, ou réélire dans le cas de Lula, le visage politique de l'Amérique du Sud sera encore plus marqué à gauche.

Enfin, deux dossiers seront à surveiller cette année. Dès la semaine prochaine, les Nations Unies pourraient être appelées à voter un projet de traité pour réglementer le **commerce mondial des armes** et le soumettre au respect des droits civils et

politiques ainsi qu'aux droits sociaux, économiques et culturels. Le Canada qui s'était engagé à parrainer ce traité tarde actuellement à le faire.

Il reste peu de temps pour réussir la ratification par 30 pays, soit avant la fin de juin 2007, du **Traité sur la diversité culturelle** devant entrer en vigueur en octobre de la même année. Plusieurs pays, dont les États-Unis et certains pays européens, se montrent toujours récalcitrants. La partie est donc loin d'être gagnée.

Au programme **syndical**, la rentrée fut marquée par une intervention vigoureuse du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) au Sommet de la Francophonie de Bucarest. Dans un appel lancé aux chefs d'États et de gouvernements des pays francophones, le CSFEF a souligné l'urgence de combattre l'ensemble des fractures sociales, nationales, scolaires, culturelles et scientifiques, y incluant la fracture hommes-femmes faisant obstacle à l'avènement d'une véritable société du savoir. Le CSFEF a également réaffirmé que par-delà les belles intentions, l'exercice de ces droits est impossible sans un droit effectif à l'éducation.

Toujours sur la scène syndicale internationale, l'événement majeur à souligner est assurément la naissance, dans quelques jours, d'une nouvelle grande organisation syndicale résultant de la fusion des deux plus importantes organisations existantes : la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT). Cet événement, d'une grande importance pour l'unité des forces syndicales à l'échelle du monde, suscitera beaucoup d'intérêt.

Enfin, l'été 2007 donnera lieu au 5^e Congrès mondial de l'Internationale de l'éducation (IE) sous le thème *Éducateurs – S'unir pour une éducation de qualité et une justice sociale*. Nous aurons l'occasion en cours d'année, de saisir nos affiliés des enjeux qui seront abordés lors de cette rencontre.

Conclusion

Ce tour d'horizon des dossiers marquant l'actualité québécoise, canadienne et internationale nous permet de prendre la mesure des défis qui attendent les citoyennes et les citoyens que nous sommes. Comme le signale Martha Harnecker dans son livre *La gauche à l'aube du XXI^e siècle*⁵¹ : « il est crucial de connaître ces *obstacles* pour mieux élaborer une stratégie qui nous permette de les dépasser, et de connaître aussi les *possibilités* pour mieux bâtir les propositions alternatives et solidaires ».

⁵¹ Martha Harnecker, « La gauche à l'aube du XXI^e siècle, Rendre possible l'impossible », Lanctôt éditeur, 2001, p. 382.

Comme centrale syndicale nous pouvons contribuer à dépasser le défaitisme nous entourant et participer concrètement au quotidien et sur une longue durée à la définition de ces alternatives et à leur mise en œuvre.